

LES RELATIONS INTERNATIONALES DES PARLEMENTS, LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE, UNE AUTRE VOIE(X)

ACTES DE LA CONFÉRENCE – DÉBAT DU 15 MARS 2023



Cette conférence-débat, qui a eu lieu le 15 mars 2023 dans l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entendait donner la parole à des observateurs et des acteurs de diplomatie afin de mieux comprendre le rôle des assemblées parlementaires et de leurs membres sur le terrain de la diplomatie.

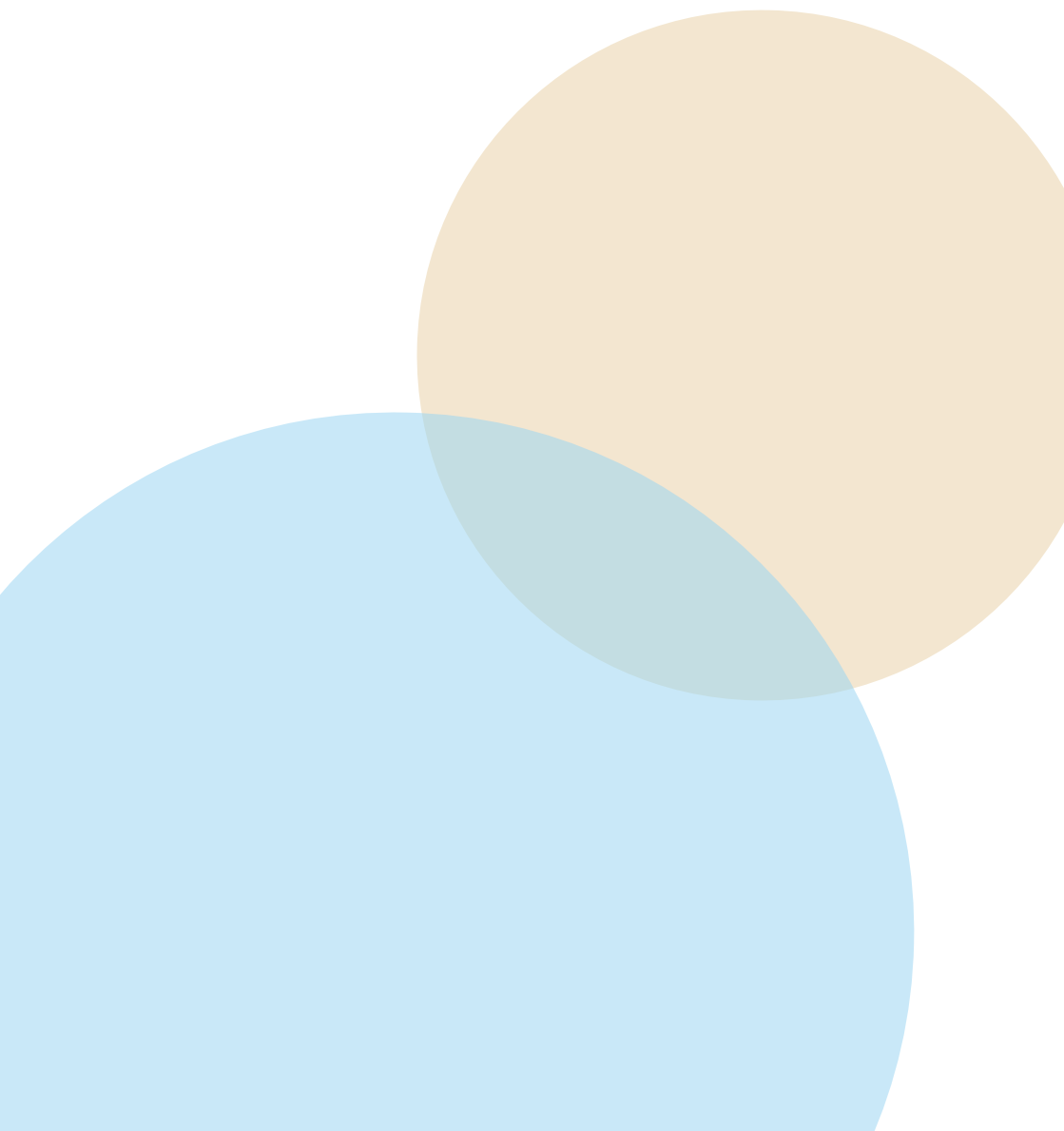


TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES ORATEURS	4
MOT DE BIENVENUE	9
· Introduction par Rudy DEMOTTE	9
· Intervention de Pierre-Yves JEHOLET	12
LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE - CADRE GÉNÉRAL	15
· Natures et fonctions comparées des organismes de coopération interparlementaire aux Amériques, en Afrique et en Europe Philippe POIRIER	15
· L'essor de la diplomatie parlementaire Raoul DELCORDE	20
· Pour aller plus loin : actions solidaires, formations et apprentissage du français Viviane GERARD	23
REGARDS CROISÉS SUR LES INSTITUTIONS ET LES ORGANISATIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES	27
· Général	27
Martin CHUNGONG	
Philippe COURARD	
Rodrigue DEMEUSE	
Georges DALLEMAGNE	
Myriam GOINARD	
· Focus sur l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	40
Angélique NGOMA	
Bruno FUCHS	
Sansan Tilkouété DAH	
Damien CESSÉLIN	
Vincent LABORDERIE	
Nathalie ROY	
ANNEXE - LISTE D'ACRONYMES	61

PRÉSENTATION DES ORATEURS



M. Rudy DEMOTTE est Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a exercé des responsabilités ministérielles pendant une vingtaine d'années tant au niveau fédéral qu'au niveau régional et communautaire. Il a notamment été Ministre-Président du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles où il était en charge des relations internationales.



M. Pierre-Yves JEHOLET avant d'être Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été Député au Parlement de Wallonie et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a également siégé à la Chambre des Représentants. A partir de 2017, il occupe la fonction de Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. Depuis septembre 2019, M. JEHOLET est Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge notamment des relations internationales. Il a participé à ce titre, en novembre dernier, au sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie qui s'est tenu à Djerba.



M. Philippe POIRIER est Professeur à l'Université du Luxembourg, détenteur de la chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des Députés du Luxembourg. Il dirige également le programme de l'Université du Luxembourg dédiée à la gouvernance européenne.



M. Raoul DELCORDE est diplomate de carrière, il est actuellement ambassadeur honoraire de Belgique. Il a été en poste au Pakistan, à New-York auprès des Nations Unies, à Vienne auprès de l'OSCE et à Washington. Il a été Ambassadeur de Belgique en Suède, Pologne et au Canada. En parallèle à sa carrière diplomatique, il a gardé un fort ancrage dans le monde académique, il est Professeur invité à l'Université de Louvain et membre de l'Académie royale de Belgique.



Mme Viviane GERARD est Directrice générale du service des relations extérieures du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est également secrétaire administrative de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles et de la Région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



M. Martin CHUNGONG exerce depuis près de 10 ans la fonction de Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP). Son élection en 2014 était historique à double titre, puisqu'il a été à la fois le premier Africain et le premier non-Européen à être élu à ce poste. Il a une expérience de plus de 40 ans dans le domaine parlementaire. Il a travaillé une dizaine d'années pour le Parlement camerounais, il s'est investi ensuite pendant plus de 20 ans au sein de l'UIP avant d'en prendre la direction.



M. Philippe COURARD est Sénateur, Député régional et communautaire. Il a exercé des fonctions ministérielles à plusieurs reprises tant au niveau fédéral où il était en charge notamment des Affaires sociales, des Personnes handicapées et de la Politique scientifique qu'au niveau régional wallon où il a été entre autres Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. Il a également présidé le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2014 à 2019 et il y siége encore actuellement.



M. Rodrigue DEMEUSE est Sénateur et à ce titre il exerce la responsabilité de Chef adjoint de la délégation belge à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Il était avocat au Barreau de Liège et assistant à l'Université de Namur jusqu'à son élection comme parlementaire en mai 2019. Au sein de l'assemblée parlementaire du Traité de l'Atlantique Nord, il a été Président de la Commission sur la démocratie et la sécurité. Il est actuellement rapporteur général pour travailler sur la façon de poursuivre en justice les crimes de guerre commis en Ukraine et il est l'auteur d'un rapport: « *Agir pour préserver l'espace humanitaire!* »



M. Georges DALLEMAGNE est Député fédéral. Il est Docteur en médecine et ancien Directeur des opérations chez Médecins sans frontières. Il a également été Directeur général de Handicap International. Il est parlementaire fédéral depuis de nombreuses années, il est membre de la Commission des relations extérieures et de la défense et président du groupe d'amitié avec l'Ukraine.



Mme Angélique NGOMA est Députée à l'Assemblée nationale du Gabon, Présidente de la Commission de la Santé, de l'Education, des Affaires Sociales et Culturelles. Elle a été Ministre à plusieurs reprises dans différents Gouvernements, elle a notamment été Ministre de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme ; Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique ; Ministre des Affaires Sociales, et de la Solidarité ; Ministre du Travail et de l'Emploi. Elle a également été la première femme, Ministre de la Défense Nationale.



Mme Myriam GOINARD travaille depuis une quinzaine d'années dans les institutions européennes. Plus particulièrement, depuis 2011, dans le domaine de la diplomatie parlementaire. Dans un premier temps au Secrétariat de la Commission des Affaires étrangères ensuite dans les relations interparlementaires avec les pays du Partenariat oriental. Elle travaille actuellement à l'Unité Stratégie et Innovation de la Direction générale des Politiques externes. Elle a en outre effectué des recherches sur la diplomatie parlementaire dans le cadre d'un Fellowship à l'Institut Universitaire européen de Florence.



Mme Nathalie ROY a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur des médias, elle fût à la fois journaliste, chef d'antenne, rédactrice en chef et productrice dans le cadre de différentes émissions d'information et de journaux télévisés. En 2010, elle ouvre, en parallèle, son propre cabinet privé de droit pénal et criminel. En 2012, elle est élue pour la première fois députée de la circonscription de Montarville à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a par la suite été réélue à trois reprises. En 2018, elle est nommée ministre de la Culture et des Communications, poste qu'elle a occupé pendant quatre ans. En novembre 2022, elle est élue Présidente de l'Assemblée nationale du Québec et devient ainsi la 2ème femme à occuper ce poste.



M. Bruno FUCHS est Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il est, depuis 2017, Député français de la sixième circonscription du Haut-Rhin.



M. Sansan Tilkouété DAH est Député de Côte d'Ivoire et Chargé de mission « Afrique » au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



M. Vincent LABORDERIE est chargé de cours en sciences politiques à l'Université de Louvain et titulaire d'un doctorat obtenu en 2017 dans cette même université. Ses domaines de compétence sont : la reconnaissance internationale des nouveaux Etats, les nationalismes régionaux, le fédéralisme belge et l'Union européenne. Entre 2008 et 2015, il a coordonné cinq cycles de visioconférences consacrés aux Relations internationales données, en français, à destination d'étudiants francophones de pays partenaires en Europe centrale et orientale dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



M. Damien CESSÉLIN est le Secrétaire général administratif de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il exerce cette responsabilité depuis maintenant un an. Avant cela, il a occupé différentes fonctions pendant plus de 25 ans au sein de l'Assemblée nationale de la République française.

MOT DE BIENVENUE

M. Rudy Demotte, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La diplomatie parlementaire est à la diplomatie ce que l'ornithorynque est à la biologie. Il s'agit d'un être bizarre, hybridé. Alors que la guerre gronde aux portes de l'Europe, que la pensée clivante fait son beurre, que l'intérêt médiatique porte sur des avatars parfois superficiels de l'activité que nous exerçons, nous avons convenu de tenir le présent colloque pour parler du fond.

Récemment, le Parlement a organisé, dans un but de transparence et d'échange, une matinée d'étude. Elle avait pour but d'éclairer notre relation avec le monde des médias et a fait intervenir des académiques, professeurs et étudiants, ainsi que le personnel politique au grand complet et les services. Cependant, hormis les journalistes invités et un représentant des télévisions locales, la presse ne s'est pas bousculée au portillon. Cette pusillanime présence peut susciter des questions, alors même que l'actualité impose à nos démocraties un exercice de réflexion sur les relations difficiles entre la société civile, ses représentants politiques et le monde des médias. À titre personnel, ce constat de carence me laisse perplexe, pour ne pas dire qu'il m'afflige.

Reposons le cadre du travail parlementaire. Il consiste en trois éléments: la représentation, c'est-à-dire la transmission de la parole d'autrui; le contrôle gouvernemental, même s'il prend aujourd'hui des formes relativement atténuées; la fonction normative, qui n'est pas la plus négligeable puisqu'elle consiste à légiférer. Les parlements ont donc vocation à être des brassins d'idées et de confrontation des opinions. Ils ne sont pas des chambres d'entérinement où une seule voix s'exprime. Au contraire, nous acceptons et nous entretenons la contradiction.

Par conséquent, la diplomatie, aussi bien interne qu'externe, est une dimension essentielle de ces structures.

Aujourd'hui, il est trop souvent coutumier de réduire à une simple arithmétique comptable les représentations parlementaires, l'accueil ou encore les missions à l'étranger. En ce cas, le colloque de ce jour se limitera à un exercice de calcul: 223 euros de café et de boissons sans alcool, 100 346 euros de frais de prestation de services et de nettoyage de salle, 1 189 euros de frais de déplacement, 2 678 euros de frais d'impression et d'invitations, 1 812 euros de frais de publicité, sans compter les frais de tournage vidéo, d'électricité, de chauffage et un dernier poste, qui n'est pas des moindres, à savoir le prorata des indemnités des parlementaires présents. Ces sommes sont évidemment fantaisistes, mais elles nous permettent de revenir à l'essentiel.

Dans ce monde d'informations trop souvent binaires et simplifiées, nous devons nous nous interroger sur le sens de la diplomatie parlementaire. Je ne souhaite aucunement alimenter des conflits picrocholins; l'enjeu est trop important. C'est pourquoi je vais parler du fond,

pas de la forme, dans un monde très précis où les opinions sont divisées en archipels, où les individualités sont détentrices de fragments de vérité que l'on confronte et où, souvent, l'émotion l'emporte sur l'analyse sereine. Je suis convaincu du caractère indispensable de la diplomatie dans toutes ses formes. Dans le contexte actuel de montée des radicalités, j'aime beaucoup cette définition de la diplomatie internationale: «un art subtil où les parlements jouent, aux côtés des pouvoirs exécutifs et sans redondance, un rôle clé dans la recherche de la paix et de la coopération entre les nations».

Ces termes sont ceux d'Arnaud Lechevalier, maître de conférences à l'Université de Paris 1, qui a également déclaré que la diplomatie parlementaire possède une dimension pacifique et préventive et peut contribuer à l'instauration d'une culture de paix. En tant que pacifiste convaincu, j'estime que cette forme de diplomatie est ancrée dans des valeurs telles que celles défendues par la francophonie, si imparfaite fût-elle. Qu'il s'agisse des locuteurs wallons, bruxellois, flamands ou de quiconque a l'usage du français, cette langue porte ses valeurs sur les cinq continents de notre planète.

L'auteur Didier Maus, dans un article intitulé «*Le cadre institutionnel de la diplomatie parlementaire*», souligne que ce domaine recouvre deux dimensions distinctes: le cadre formel, qui inclut la ratification des traités, et le cadre informel, qui n'est pas nécessairement régi par des textes rigides. L'accord économique et commercial global, aussi appelé *Comprehensive Economic and Trade Agreement* (AECG/CETA), qui a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de nos assemblées, constitue un bon exemple de cadre formel. Il s'agit du contrôle des actions et des relations internationales de nos gouvernements. Les questions d'actualité ont d'ailleurs souvent trait à ces matières, comme peut en témoigner notre ministre-président. Les débats relatifs au budget ou à la politique internationale, de même que la déclaration de politique internationale, constituent des moments clés du cadre formel.

Comme le dit si bien Claude Bartolone, ancien président de l'Assemblée nationale française, le contrôle de l'exécutif et l'élaboration de la politique étrangère sont les deux faces d'une même pièce. Dans le même ordre d'idées, l'ancien président de la Chambre des représentants, André Flahaut, a affirmé que les parlementaires belges ont un rôle important à jouer dans les relations internationales de la Belgique en ce qu'ils peuvent contribuer à une promotion efficace des valeurs démocratiques et des droits de l'homme à travers le monde.

Quant au cadre informel, Didier Maus en dit qu'il implique des rencontres, souvent liées à des facteurs personnels, et des liens étroits entre les parlementaires de différents pays. Dans ce cadre, les présidents d'assemblée sont les figures des parlements. Les invitations et les rencontres font partie de leur travail: ils reçoivent les ambassadeurs et les personnalités en déplacement officiel, comme les représentants d'associations civiles étrangères souhaitant nouer des liens avec leur institution. Ils ont aussi pour fonction de représenter, lors de visites ou en marge de celles-ci, le ministre responsable des relations internationales pour leur entité et les valeurs de celle-ci.

En ce qui me concerne, faisant la part du protocole et de la promotion des valeurs, j'ai pu expérimenter l'importance d'être, parfois, aux côtés de cette société civile, d'associations et de citoyens sur le terrain international.

Pensons à plusieurs exemples pratiques. Par rapport aux droits des minorités ou encore à la question de l'égalité des genres ou de la liberté sexuelle, quand on se rend au Maroc pour défendre, aux côtés de jeunes producteurs, la cause LGBT; quand on défend les valeurs de l'accès à l'école pour tous au Maghreb; quand on défend les enfants, les «faux talibés» dans le cadre de leur exploitation éhontée au Sénégal; quand on s'oppose à la tenue d'une réunion formelle dans le Sahara occidental parce que nous exigeons le respect des lois internationales: autant de propos, échangés avec des contacts, qui défendent des valeurs.

Toujours dans le registre des instruments informels, les groupes d'amitié peuvent jouer un rôle considérable. Comme le député Georges Dallemagne a pu le souligner, les groupes d'amitié sont une opportunité pour les parlementaires de nouer des contacts directs avec leurs homologues étrangers et de discuter de sujets qui ne peuvent pas être abordés dans le cadre officiel.

Monsieur le Ministre-Président, après avoir moi-même été chef de gouvernement et ministre chargé des relations internationales à quelques reprises, je fais la confession que j'étais à l'époque un peu sceptique sur la diplomatie parlementaire. Pour être encore plus franc, j'étais même un peu dédaigneux. Je suis président d'assemblée et vous me direz que la fonction fait l'organe. Je dois maintenant avouer que la confrontation d'expériences me permet de vous dire que cette voie parallèle est un indispensable adjuvant des démocraties parlementaires. Il faut, en effet, ne jamais considérer que la diplomatie exercée par le seul pouvoir exécutif suffit.

À ce stade, je souhaite ajouter quelques mots sur la coopération interparlementaire. Elle est aussi essentielle. Les parlements internationaux – l'Union interparlementaire (UIP) ou encore l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) – peuvent jouer un rôle important dans ces questions que je viens d'évoquer: la paix, l'humanisme, les valeurs démocratiques, la coopération, les échanges techniques.

Comme le rappelle le député belge et ancien ministre des Affaires étrangères et de la Défense, Philippe Goffin, la coopération interparlementaire est essentielle pour renforcer les liens entre les nations et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Les propos sont clairs. Je rappelle d'ailleurs au passage, pour ceux qui auraient été distraits, que la Belgique francophone tient un rôle prépondérant dans les sphères parlementaires francophones – comme le souligne si bien dans son ouvrage que je vous invite à découvrir, *«Le Choix de la francophonie»*, Roger Dehaybe, Belge engagé et ancien administrateur général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Si les effets de la diplomatie parlementaire sont difficilement quantifiables, car ils ne se calculent pas au nombre de missions ni au nombre de pages rédigées dans les rapports, il n'en reste pas moins vrai qu'elle présente des atouts certains.

Je vais les énoncer brièvement. La diplomatie parlementaire offre d'abord l'avantage par rapport à la diplomatie exécutive traditionnelle d'être plus souple parce qu'elle permet une approche informelle sur des questions de politique économique, de politique au sens sociétal, avec des partenaires étrangers. En outre, la diplomatie des assemblées favorise clairement le dialogue interculturel. Elle encourage des échanges directs, ouvrant de la sorte la porte à une meilleure compréhension des cultures et des traditions. Les parlementaires sont en contact constant avec la population, c'est leur job. Ontologiquement, le parlementaire ne peut pas

exister s'il n'est pas dans cette relation organique avec la population. Cela lui donne ainsi une meilleure compréhension des préoccupations des gens, des intérêts pour son pays et des intérêts de son pays au-delà des frontières, facilitant souvent les négociations diplomatiques officielles.

Voilà pourquoi son job est souvent plus indépendant que celui des gouvernements et des diplomates officiels. Il peut exprimer des points de vue différents, plus nuancés, favorisant aussi une collaboration transpartisane, parce que les délégations parlementaires ne sont pas composées des partis de la majorité, mais ouvrent leur porte à toute la diversité parlementaire. La diplomatie des assemblées peut donc s'avérer plus efficace dans les relations de proximité, avec des pays ou parfois des régions où des parlementaires homologues peuvent forger ces liens. C'est crucial pour notre pays, singulièrement pour la Belgique. Notre pays connaît une particularité absolument extraordinaire, celle de donner à ses entités fédérées la faculté d'exercer des relations internationales à un niveau juridiquement équipollent. Il est fondamental de disposer de ces relais.

D'un autre côté, elle contribue, cette diplomatie, à sensibiliser les élus aux enjeux mondiaux en leur sortant le nez des dossiers nationaux, régionaux, communautaires, en leur permettant de discuter avec ces étrangers des questions internationales complexes.

Enfin, elle renforce indéniablement la démocratie, parce qu'elle replace les relations internationales dans l'intérêt, dans la mire des opinions publiques.

Je dois avouer que j'ai quelque peu forcé le trait: tel est aussi le rôle d'une introduction à ce type de colloque. Cependant, nous pouvons retenir ensemble que la diplomatie parlementaire est une pratique subtile, complexe: elle construit des relations de confiance et elle favorise le dialogue en parlant, en échangeant. Sa valeur ajourée est aussi certaine qu'indéfinie. Elle ne se jauge ni au seul étalon des rapports écrits – plus ou moins circonstanciés – ni au sabre d'une critique superficielle. Elle est inscrite dans le temps long, à l'abri de l'écume des jours, des appréciations éphémères, et elle nous enseigne une chose absolument essentielle: le temps du recul, du lien aux autres, de la compréhension profonde détachée des contingences et des flambées d'intérêts fugaces.

Voilà pourquoi je suis réellement fier du travail accompli par les membres de notre assemblée – et d'autres assemblées – et je cède volontiers la parole à tous ces passionnés qui enrichiront – je n'en doute pas – nos échanges de ce matin.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Xavier Baeselen. – Nous allons à présent céder la parole à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a tenu à être présent pour évoquer la diplomatie exécutive, la diplomatie législative et leur complémentarité.

M. Pierre-Yves Jeholet. – Je remercie les organisateurs pour la tenue de ce colloque. Ses travaux porteront sur la diplomatie interparlementaire, qui se réfère à l'institution parlementaire et, plus largement, à travers elle, à la démocratie. C'est par ces deux composantes, sans lesquelles le concept de diplomatie interparlementaire n'aurait aucun sens, que j'entame mon propos.

Depuis l'origine, la démocratie a été une construction progressive de la souveraineté du peuple. Cependant, ce n'est un secret pour personne, l'idéal démocratique est régulièrement mis à mal, voire purement et simplement remis en cause, pas seulement dans des États où cet idéal de la souveraineté du peuple peine ou a toujours peine à s'imposer, mais aussi dans des États que l'on pensait à l'abri pour toujours des visées extrémistes et totalitaires. Qui nous aurait dit, il y a quelques mois encore, qu'une guerre éclaterait aux portes de l'Europe?

Dans ce contexte géopolitique mondial, une diplomatie interparlementaire a-t-elle encore sa raison d'être? Est-elle seulement encore possible? Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne doute pas que ces questions seront présentes durant vos travaux, vos échanges et vos débats. Pour ma part, l'idéal démocratique doit demeurer l'axe autour duquel s'articule l'ensemble de toutes les composantes de notre société. C'est l'esprit, l'âme de la démocratie qui doit nous permettre de dépasser les tensions, les différences et les confrontations entre les groupes sociaux, les tendances partisans, les conceptions philosophiques, la multitude des points de vue personnels et les intérêts les plus divers.

En l'absence d'un tel socle commun, aucun système, aussi généreux soit-il, ne pourrait se maintenir. Or, l'outil institutionnel et politique de la démocratie, de la liberté et de la dignité humaine, c'est l'institution parlementaire. C'est le principe de la représentation issue du scrutin universel, c'est la garantie qu'un contrôle, au nom du bien commun, sera exercé sur le gouvernement, quel qu'il soit. À ce titre, l'institution parlementaire se doit d'être exemplaire dans son fonctionnement, dans sa transparence, dans le comportement de celles et ceux qui la composent. L'institution se doit également de garantir à ses membres démocratiquement élus le respect du travail parlementaire réalisé.

Par ailleurs, les débats sur l'amélioration des mécanismes démocratiques, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de pratiques existantes dans d'autres régimes démocratiques ou de modalités plus directes de délibération, ont tout leur intérêt et toute leur importance. Sans le parlement, sans le fonctionnement optimal d'une assemblée démocratiquement élue, aucune garantie démocratique n'est possible.

Dans notre État fédéral, les entités fédérées exercent, ce qui n'est pas le cas dans d'autres systèmes fédéralistes, des compétences et une autonomie importantes dans le domaine de la

politique internationale. Exerçant pleinement ses missions, la Fédération Wallonie-Bruxelles est rapidement devenue un véritable acteur sur la scène européenne et internationale, notamment par le développement de nombreuses activités dans les secteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de la recherche, de la mobilité internationale ou encore de l'éducation.

D'aucuns, populistes et démagogues, seraient aujourd'hui tentés, dans un monde fragilisé, de remettre en question les moyens budgétaires consacrés à nos relations internationales. Il est facile de s'interroger sur la pertinence du soutien aux partenariats entre nos universités et les universités du Vietnam, de Montréal, de Genève ou du Maroc. Est-ce pertinent d'aider nos artistes, particulièrement après la crise sanitaire, à se déployer sur la scène internationale au Québec, à Paris, à Tunis ou à Kinshasa? Est-ce pertinent de défendre des projets, des valeurs d'égalité hommes-femmes, d'émancipation des jeunes filles, à travers la pratique du football, par exemple, au Sénégal?

Méfions-nous du repli sur soi et du repli de l'institution parlementaire sur elle-même. Plus que jamais, nous devons être ouverts sur le monde et faire preuve de solidarité envers celles et ceux qui souffrent et qui ont des besoins sans commune mesure avec ceux des francophones de notre pays ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La coopération bilatérale et la coopération multilatérale sont au cœur de notre travail lié aux relations internationales, avec Wallonie-Bruxelles international (WBI), le bras armé du gouvernement dans ce domaine, mais aussi avec les délégations de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans toute une série de pays francophones. N'oublions pas non plus tous nos agents qui travaillent au rayonnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans toute une série de secteurs.

Parallèlement à la diplomatie de notre gouvernement, à la diplomatie exécutive, notre Parlement participe également à ce rayonnement en multipliant les contacts interparlementaires intra-francophone, principalement à travers l'APF. En plus de favoriser l'échange d'informations et d'expertise entre les élus des différents États membres de l'OIF, cette structure interparlementaire permet d'apporter à des pays ayant une moins grande expertise ou pratique démocratique moins importante, une information et un soutien juridique et administratif parlementaire.

Dans un monde marqué par de nouvelles évolutions politiques, économiques, sociales et environnementales, l'activité diplomatique interparlementaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, porteuse de valeurs humanistes et universalistes, doit se développer, être plus que jamais un moteur de développement humain.



LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE CADRE GÉNÉRAL

Natures et fonctions comparées des organismes de coopération interparlementaire aux Amériques, en Afrique et en Europe

M. Xavier Baeselen. – Nous entendrons d’abord M. Philippe Poirier, qui dirige notamment le programme de l’Université du Luxembourg consacré à la gouvernance européenne. Il abordera les natures et fonctions comparées des organismes de coopération interparlementaire aux Amériques, en Afrique et en Europe, pour montrer et démontrer que la coopération et les relations internationales des parlements ne se résument pas à l’APF et à l’Europe. Ces mécanismes existent partout dans le monde.

La parole est à M. Philippe Poirier, Professeur à l’Université du Luxembourg, titulaire de la chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des députés du Luxembourg.

M. Philippe Poirier. – J’ai l’honneur d’aborder aujourd’hui la vaste question de la coopération interparlementaire sur trois continents. Ma présentation est basée sur un cours relatif à la diplomatie parlementaire que nous avons fondé dans le cadre du master en études parlementaires.

Qu’est-ce que la diplomatie parlementaire dans la littérature académique et dans la réalité? Premièrement, ce sont des nouveaux cadres de contrôle et de prise de décision dans la gouvernance. Deuxièmement, la diplomatie parlementaire reflète le renforcement de l’interdépendance entre les États et du développement des intégrations régionales. Troisièmement, c’est la diffusion normative du régime de démocratie libérale à travers la planète. Quatrièmement, c’est l’organe de préservation et de règlement de conflits politiques, militaires, sécuritaires, économiques, voire même culturels. Il s’agit aussi de la diplomatie qui participe à la redéfinition de l’ordre interne d’un État ou au sein d’une organisation d’intégration régionale. Enfin, c’est un système d’apprentissages mutuels et de diffusion de connaissances.

Ce cadre se situe dans le passage progressif du gouvernement à la gouvernance, c’est-à-dire que les parlements agissent dans le domaine des relations internationales. En effet, nous ne sommes plus tout à fait dans le régime classique du gouvernement représentatif, mais dans le système de la gouvernance. Ce dernier implique une multitude d’acteurs de différentes natures, publics ou privés, qui participent à la diffusion et à la création du cadre législatif aux niveaux national et international.

La littérature sur le sujet nous enseigne que les parlements s’inscrivent quelque part entre la puissance souveraine et la puissance de légitimation.

Je parle de puissances souveraines parce que, par le biais de leur action au niveau international, les parlements participent du contrôle de l’action du gouvernement et de la diffusion des intérêts de leur État. De plus, les parlements sont des puissances de légitimation, parce qu’ils sensibilisent à certains thèmes politiques et économiques.

En revanche, les parlements et les organes de coopération interparlementaire sont actuellement confrontés à des facteurs qui limitent leur action. Cela s'explique par la fragmentation des acteurs dans les politiques publiques internationales, mais aussi par les traités internationaux issus du contrôle de conventionalité et qui limitent de fait l'action de certains parlements au niveau des affaires extérieures. Il y a une externalisation accrue dans la préparation de l'évaluation de politique publique dans les relations internationales. Bien souvent, les systèmes d'information des affaires internationales sont monopolisés par les gouvernements et non pas par les parlements ou par d'autres organes ou agences liés au gouvernement, voire par certains types de pouvoirs exécutifs. Parfois, dans le cadre de la gouvernance internationale, il y a une illusion créatrice.

Prenons le cas du continent américain, de la coopération interparlementaire et de la diplomatie parlementaire. Depuis 1945, nous sommes passés d'une cinquantaine d'organismes de coopération interparlementaires à plus de 3 000 aujourd'hui de par le monde. En ce qui concerne les Amériques, il existe environ 500 organes de coopération interparlementaire. Par exemple, ParlAmericas regroupe l'ensemble des parlements des États souverains d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. Cet organisme participe à la diffusion de la démocratie libérale dans l'ensemble de l'Amérique, mais aussi à l'isomorphie progressive législative. Il s'agit non seulement de réaliser une coopération interparlementaire, mais aussi de veiller à adopter les mêmes types de lois dans des domaines en lien avec l'économie.

D'autres organismes, comme la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), regroupent les parlements régionaux ou les entités fédérées, mais ne sont pas soumis aux mêmes agendas. Ces organismes fonctionnent davantage selon une logique de démocratie pluraliste et consensuelle. Par ailleurs, la COPA promeut l'échange de bonnes pratiques au niveau des politiques publiques, plus précisément dans les domaines de la santé, du développement social, de l'environnement, du respect des minorités et des peuples indigènes.

D'autres types d'organisations et coopérations interparlementaires aux Amériques relèvent *stricto sensu* de la démocratie procédurale et de la restauration de la démocratie fédérative. Leur rôle est de préserver, par la coopération interparlementaire, leur pouvoir constitutionnel, leurs pouvoirs fiscaux, voire leur pouvoir d'influence sur certains dossiers à l'échelle régionale ou continentale. Ces organes des Amériques ne sont donc pas exactement les mêmes que ceux que nous connaissons, notamment en Europe.

Au niveau africain, il existe une multitude d'organisations interparlementaires, comme le Parlement panafricain (PAP) et l'Union parlementaire africaine (UPA), et d'organismes de coopération régionale tels que, par exemple, l'organisation parlementaire de l'Afrique australe, dominée par les pays anglophones. Leurs thèmes et leurs politiques sont très différents de ceux des organismes américains. D'abord, l'idée même du panafricanisme, la notion de développement économique globalisé comme source principale de leur action; ensuite, l'asymétrie des processus, dans les organismes de coopération interparlementaire. Enfin, beaucoup de ces parlements sont centrés sur les formes d'intégration économique. D'autant plus que, sur le continent africain, règne une compétition monumentale entre des organisations interparlementaires qui ne sont pas propres à l'Afrique, mais qui agissent aussi

en Afrique. Je pense par exemple à la très influente Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI), mais aussi l'APF, le *Commonwealth*, etc.

Venons-en à l'Europe. Celle-ci compte plus de 500 organisations de coopération interparlementaire de natures très différentes. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est une forme de coopération interparlementaire dans son rôle classique de diffusion de la démocratie libérale normative. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est une organisation de désamorçage politique et militaire liée aux accords d'Helsinki. L'assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est, parmi d'autres, une organisation de coopération interparlementaire de valeur, de sécurité et stratégique.

Le Conseil nordique regroupe les États scandinaves et islandais, ainsi que les régions des îles Åland, Groenland et Féroé. Il s'agit d'une communauté de cultures qui tend vers une communauté politique libérale et post-matérialiste. Cette communauté a de nombreux échanges au sujet des politiques relatives au développement durable, à l'écologie ou à la maîtrise de l'énergie. Ensuite, des organisations telles que la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) tentent de participer, depuis la Convention d'Oviedo à la fin des années 1990, à une reconfiguration du système de gouvernance européenne.

Il existe aussi des organisations vides – ou qui ont cessé leurs activités en raison de la guerre en Ukraine –, telles que l'Assemblée parlementaire de coopération économique de la Mer noire. Au départ, les organisations de ce type ne visaient qu'à rééquilibrer les relations des blocs régionaux économiques. Parmi ces 500 organisations, il existe même des assemblées parlementaires d'action culturelle au niveau global, comme l'Assemblée interparlementaire orthodoxe (AIO) qui regroupe les parlements des pays à majorité orthodoxe.

La diffusion en Europe de modèles différents est donc très large. La coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire ont été motivées par la construction européenne elle-même. On observe en effet de plus en plus une absence de séparation entre ce qui relève des affaires intérieures et ce qui relève des affaires extérieures. Souvenons-nous de l'affaire de l'AECG/CETA. Cet accord impliquait l'Union européenne, la Belgique, mais aussi une affirmation du Parlement de Wallonie.

La coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire sont liées aux phénomènes de globalisation, de la décolonisation et de la démocratie des pays d'Europe centrale et orientale qui reste inachevée. N'oublions pas non plus que l'action des parlements dans le domaine international et la coopération interparlementaire sont liées à la compétition avec la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations. Les parlements ont été saisis et en quelque sorte poussés dans le dos par ce type d'organisation. Les relations ne sont pas nécessairement conflictuelles, mais on observe une relation de compétition et de complémentarité. Il s'agit donc bien de gouvernance.

Retenons quelques éléments pour comprendre ce qu'est la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire, à travers quatre approches très classiques du néo-institutionnalisme: historique, sociologique, discursive et rationnelle. En examinant le néo-institutionnalisme historique de ces organisations, force est de constater qu'elles sont

clairement porteuses de l'héritage colonial ou postcolonial, tant aux Amériques qu'en Afrique, et qu'elles sont intimement liées aux structures fédérales de nombreux États. Nous l'avons rappelé à propos du fédéralisme belge.

En outre, nombre de ces organisations – de coopération économique, de développement économique – sont particulièrement liées à la mise en œuvre des structures post-accords de Bretton Woods, aux structures d'intégration régionale ou encore à des structures d'isomorphisme législatif, non seulement dans la démocratie des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, mais aussi dans les politiques économiques, fiscales, environnementales, etc.

Certaines structures relèvent de la fonction proprement politique, partisane. Si l'on observe les autres formes de néo-institutionnalisme de ces organisations, on s'aperçoit qu'il faut faire très attention à la sociologie, à la motivation et au niveau d'influence des acteurs: ParlaAmericas est très clairement dominée par les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique. Et puis, ne nous le cachons pas: en analysant le néo-institutionnalisme rationnel, on s'aperçoit que, si ces organisations de coopération sont des lieux d'échange, d'apprentissage et de connaissance, elles sont aussi l'expression du jeu des puissances et des intérêts.

Ces organisations de coopération interparlementaire construisent des discours, des narrations démocratiques très riches, mais aussi concurrentes: qu'il s'agisse de la narration du développement économique ou de celle de la politique de la jeunesse – très présente dans les coopérations interparlementaires aux Amériques et en Afrique –, de constructions sociales et politiques concurrentes, ou encore de discours moraux sur ce que devrait être la diplomatie et la coopération. Une sorte de «morale publique» y est exprimée. Enfin, certaines sont des organisations de mise en œuvre et de légitimation de politiques communes: l'une des plus visibles est celle de l'avancée des droits des femmes.

Pour conclure, sur les 1 500 étudiées, je voudrais rappeler les thèmes qu'ont développés ces organisations de coopération interparlementaire ces dix dernières années: résolution des conflits, paix et sécurité, observation électorale, droits de la personne – particulièrement ceux des femmes –, développement économique, parlement ouvert, démocratie participative, climat, parlements et pandémie, numérique, équilibre des puissances. Ces derniers caractérisent surtout les organisations de coopération américaines et européennes. Au sein des organisations africaines ou proprement latino-américaines, à côté de thèmes équivalents, on retrouve des questions spécifiques sur le développement agricole, la promotion de la santé et de la nutrition, la jeunesse ou encore les diasporas. Cette dernière problématique est évidemment liée aux phénomènes mondiaux de l'immigration et peu d'organisations européennes de coopération parlementaire s'y intéressent.

Je terminerai en évoquant quelques voies supplémentaires que les parlements et les organes de coopération interparlementaire se devraient d'explorer dans ce système de gouvernance à multiples niveaux qui caractérise nos sociétés et nos systèmes politiques régionaux ou mondiaux.

Il faut d'abord revenir à un contrôle de la politique étrangère de sécurité et de politique économique internationale. Les parlements, au-delà même de la coopération interparlementaire, doivent restaurer des prérogatives quelque peu effacées ou moins

pratiquées. Des exemples dans l'actualité nous montrent malheureusement la nécessité de cette nouvelle fonction de contrôle. Il faut aussi que les parlements s'allient autour de l'évaluation commune de certaines politiques publiques internationales dans le domaine de la santé ou du développement durable, pour réfléchir à des questions qui touchent l'ensemble du globe. Dès lors, de nouvelles formes de coalitions devraient se former autour de certains thèmes.

Enfin, mis à part l'organisation ParlAmericas, la plupart des organisations interparlementaires ne s'intéressent pas aux systèmes d'information, aux biopolitiques, aux biotechnologies et aux transformations de la science dans nos sociétés. C'est curieux, car il s'agit pourtant d'éléments qui relèvent des relations internationales, du monde globalisé et qui touchent l'ensemble des législations de nos États ou de nos Régions.



M. Philippe Poirier, Professeur à l'Université du Luxembourg, titulaire de la chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des députés du Luxembourg.

L'essor de la diplomatie parlementaire

M. Xavier Baeselen. – J'invite M. Raoul Delcorde, ambassadeur honoraire, à prendre la parole.

Monsieur Delcorde, votre carrière diplomatique vous a conduit au Pakistan, mais aussi à New York, auprès de notre représentation à l'Organisation des Nations unies (ONU), et à Vienne, au sein de l'OSCE. À votre retour à Bruxelles après avoir tenu un poste de ministre-conseiller à Washington, vous êtes nommé directeur adjoint de la Direction générale Europe et participez ainsi à la présidence belge de l'Union européenne en 2001. Parallèlement à votre carrière diplomatique, vous conservez un ancrage dans le monde académique: vous êtes, entre autres, professeur invité à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et membre de l'Académie royale de Belgique.

M. Raoul Delcorde. – La diplomatie parlementaire est un concept nouveau auquel les diplomates ont dû s'habituer. En effet, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques n'en fait aucune mention, pour la simple raison que la diplomatie est traditionnellement considérée comme une fonction régaliennne. La définition traditionnelle de la diplomatie la décrit comme étant la science et la pratique des relations entre les États. Pour ma part, je préfère cette autre définition: la diplomatie consiste à représenter son pays dans le monde et le monde dans son pays. Ces termes à la fois simples et profonds devraient susciter une certaine empathie dans le chef des parlementaires, dont le principal objet est le même que celui des diplomates: l'autre. Cela peut être l'électeur, mais aussi, de manière plus générale, la communauté internationale. Cet autre intéresse tant les parlementaires que les diplomates.

La diplomatie parlementaire est donc traditionnellement considérée comme une discipline distincte de la diplomatie: le parlement est le lieu de la délibération, tandis que la diplomatie, qui émane du pouvoir exécutif, est le lieu de la négociation. Je rappelle d'ailleurs toujours à mes étudiants que la diplomatie se résume à trois concepts: représenter, informer et protéger nos ressortissants. Par exemple, lorsque vous, parlementaires, revenez d'une mission à l'étranger, vous informez vos circonscriptions respectives des résultats de cette mission. De même, la mobilisation des parlements des entités fédérées et du Parlement fédéral dans l'affaire Vandecasteele, aux côtés des diplomates et de la ministre Lahbib, est emblématique du rôle protecteur de la diplomatie. L'ensemble des parlements, le pouvoir exécutif et la diplomatie forment ici un même corps et se mobilisent pour la libération de notre compatriote.

Le Professeur Poirier a déjà dressé un tableau très complet des modalités du travail parlementaire et de la manière dont il s'exprime à l'étranger, comme les cadres bilatéraux et les institutions parlementaires multilatérales. Ce colloque est la preuve que la diplomatie parlementaire n'est pas l'apanage des parlements fédéraux et nationaux: elle s'exprime aussi dans la «paradiplomatie» parlementaire, c'est-à-dire la représentation des entités fédérées. Par exemple, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement du Québec entretiennent des liens étroits, sans doute plus substantiels que ceux qui unissent les parlements fédéraux belge et canadien. Le fait qu'un parlement comme celui-ci est membre

de l'APF au même titre que les parlements du Canada, de la France ou de la Belgique est révélateur du poids que cette institution a réussi à gagner dans ses relations avec d'autres parlements.

Dans le domaine des échanges bilatéraux, les visites ou rencontres que les parlements organisent à l'étranger, dans le cadre d'un groupe d'amitié, sont destinées à tisser des liens, à créer de la bonne volonté, à établir des échanges. Cependant, je sais d'expérience que ce genre de visite n'a de sens que si l'ambassade peut y participer, car c'est cet organe qui possède à la fois le savoir-faire et la capacité d'informer les parlementaires sur la réalité politique et sociale du pays. C'est aussi elle qui peut ensuite recueillir les fruits de la visite des parlementaires pour faire avancer tel ou tel dossier. Sans une telle implication de l'ambassade, tout programme d'échange présente des carences.

Les ambassadeurs sont d'ailleurs toujours ravis d'accueillir les parlementaires, car ils contribuent ensemble au rayonnement de l'image du pays. J'ai toujours plaidé en faveur de l'implication des ambassades, mais aussi en faveur du suivi des visites, que les parlementaires n'ont pas toujours le temps d'assurer. Malgré tout, il n'est pas toujours aisé d'évaluer l'impact réel des groupes d'amitié, pour lesquels j'ai par ailleurs le plus grand respect, ayant moi-même participé au développement du groupe d'amitié belgo-canadien au Parlement du Canada. Néanmoins, si des académiques devaient évaluer précisément l'influence de ce groupe sur nos relations bilatérales, il s'avèrera probablement qu'il est difficilement quantifiable.

Il arrive parfois que le pouvoir exécutif mobilise les parlementaires pour une cause tout à fait spécifique, comme ce fut le cas en 2016, à l'occasion de la signature de l'AECG/CETA. Les parlementaires québécois considéraient cet accord comme leur «bébé», alors que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) était plutôt le cheval de bataille des anglophones. Le 27 octobre 2016, lorsque le gouvernement wallon a indiqué au gouvernement fédéral qu'il n'était pas prêt à signer l'AECG/CETA, cela a déclenché une grande commotion parmi les parlementaires québécois.

Chacun d'entre eux, sans doute à la demande d'Ottawa, a alors reçu le nom d'un homologue du Parlement de Wallonie et a noué des liens d'amitié avec celui-ci, l'a contacté par téléphone pour le pousser à se remettre en question, pour lui rappeler qu'ils étaient frères, que le Québec et la Wallonie célèbrent chaque année leur amitié et pour exprimer son regret à l'égard du refus wallon. Ce lien interpersonnel a certainement été bénéfique, même si je suis incapable de vous dire exactement combien de parlementaires québécois ont réussi à atteindre leurs homologues wallons. Je ne sais pas non plus dans quelle mesure cela a déclenché un changement de position du gouvernement wallon. Toujours est-il que, trois jours plus tard, le 30 octobre 2016, la Belgique a signé l'AECG/CETA avec les autres membres de l'Union européenne. J'ai choisi cet exemple pour vous dire combien la relation interpersonnelle est importante.

Outre les groupes d'amitié et les commissions interparlementaires, les présidents des assemblées parlementaires mènent, en leur qualité, des missions à l'étranger. Comme j'en ai déjà parlé, c'est une bonne chose s'ils font l'effort d'impliquer les ambassades. Cela fait partie de la fluidité des communications, qui fait que l'on voyage beaucoup plus. C'est bien de se mobiliser, d'aller à l'étranger, de découvrir la réalité parlementaire, politique et sociale d'un pays et de ramener le monde dans son pays. C'est aussi en cela que consiste votre mission.

Avec la pluralité des organisations interparlementaires et de leurs actions, la diplomatie parlementaire, qui était peut-être un peu rigide au début, a trouvé sa vitesse de croisière en communiquant avec les ambassades et avec les ministères des Affaires étrangères. En tant que parlementaires, vous êtes détenteurs d'une légitimité tout à fait indiscutable et vous représentez, au même titre que les diplomates, la réalité socioéconomique de la Belgique. Dès lors, la diplomatie parlementaire permet d'atténuer le déficit démocratique des relations internationales et s'impose comme un principe de réalité dans la nouvelle mondialisation.

M. Xavier Baeselen. – Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre éclairage. En tant que responsable de l'administration du Parlement et au nom du Bureau et des différents présidents, je confirme que, lors de missions à l'étranger, les ambassadeurs et nos délégués sont toujours très impliqués.



M. Raoul Delcorde, Ambassadeur honoraire de Belgique.

Pour aller plus loin : actions solidaires, formations et apprentissage du français

M. Xavier Baeselen. – Je cède maintenant la parole à Mme Viviane Gérard, directrice générale du service des relations extérieures du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Gérard est également la secrétaire administrative de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles et de la Région Europe de l'APF. Son intervention portera sur les actions de coopération menées très concrètement dans le cadre d'une diplomatie parlementaire bilatérale et multilatérale, et ce, en étroite collaboration avec l'administration.

Mme Viviane Gérard. – Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les défis doivent être relevés ensemble, faire des relations internationales exprime la volonté politique d'être acteur de dialogue entre nations, donc acteur de paix, mais aussi la décision de se donner les moyens tant budgétaires qu'en termes de ressources humaines.

Motiver le rôle de l'administration, tant au niveau de la préparation que du suivi et de la mise en œuvre d'une diplomatie parlementaire à multiples facettes, est superfétatoire. L'administration, c'est aussi la mémoire grâce à laquelle il est aisément possible de mettre en exergue les actions de coopération menées de législature en législature, et ce, grâce à la diplomatie parlementaire. Rassurez-vous, ce n'est pas pour autant que j'en ferai une énonciation exhaustive, d'autant plus que les autorités politiques elles-mêmes feront état de leur expérience et de leur savoir-faire en relations internationales.

En dix minutes, je mettrai partiellement en lumière la signification de l'axe n° 4 du plan stratégique de l'administration, qui cible l'ouverture du Parlement sur le monde extérieur. Partiellement seulement, car les relations extérieures s'adressent bien évidemment aussi à nos citoyens et les relations publiques ne sont pas le sujet de nos échanges de ce jour.

L'ouverture vers le monde extérieur se concrétise en relations internationales bilatérales ou multilatérales, par des échanges parlementaires portant sur des situations sensibles, des situations de crise politique, des législations prises ou à prendre ou encore le fonctionnement d'un parlement. Le partage de bonnes pratiques peut aussi se réaliser par l'accomplissement de stages pour parlementaires et fonctionnaires. Ainsi, le secrétariat de l'APF Région Europe, qui est assuré par les services du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a organisé de tels stages au sein de notre enceinte, mais aussi à l'Assemblée nationale française, ou encore, pour ne prendre qu'un seul autre exemple, au Conseil régional de la Vallée d'Aoste, et ce, au bénéfice de parlementaires albanais, moldaves et roumains.

Par ailleurs, plusieurs stages de formation en langue française ont eu lieu à Bruxelles au Centre européen de langue française (CELF), auprès des institutions européennes. Des parlementaires, des fonctionnaires macédoniens du Nord ou encore des groupes d'élèves roumains, accompagnés de leur enseignant, ont suivi ces formations. Pour poursuivre ces actions de coopération menées en faveur de la jeunesse, l'administration a proposé aux autorités politiques de lancer des formations de niveau universitaire, en langue française, intitulées «*Union européenne, Francophonie, Regards croisés avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), sur les relations internationales et la démocratie*». Les démarches

accomplies par les présidents des sections de l'APF d'Europe centrale et orientale ont permis, à des parlementaires et à des dizaines d'étudiants de bénéficier de ces formations préparées et données par l'UCLouvain. Dans cet ambitieux projet, les universités d'État de Moldavie et d'Illia en Géorgie, les universités d'Arad en Roumanie, de Varsovie, Vassili Brioussov d'Erevan, furent nos partenaires. Le fil rouge qui relie ces différents projets conçus dans le cadre du programme d'action et de coopération (PAC) de la Région Europe est l'apprentissage du français.

C'est pourquoi des alliances françaises, comme celles de Moldavie ou de Croatie, ont bénéficié d'une subvention. À Chisinau, il s'agissait de financer une formation linguistique s'adressant à une trentaine de parlementaires et de fonctionnaires du parlement moldave, tandis qu'à Zagreb, on donnait en 2021 une réponse concrète aux besoins d'équipement technique pour la mise en œuvre de visioconférences pendant la pandémie. Ces besoins étaient d'autant plus prégnants que la Croatie venait d'être victime d'un séisme important au mois de décembre 2020.

En 2022, la Russie agresse l'Ukraine, en violation du droit international. Face à cette guerre coloniale qui secoue notre continent, la diplomatie parlementaire se met en action. Alors même que la Rada ukrainienne n'est pas membre de l'APF, l'initiative est prise d'inviter en conférence des présidents de la Région Europe de l'APF, réunie au mois d'avril, à Monaco, afin de donner la parole au président de la Rada et à des députées ukrainiennes. Les témoignages sont troublants et les multiples conséquences de cette agression, sur notre continent et au-delà, sont évoquées. Toutes les sections font état des mesures prises par leur parlement. À l'unanimité, la décision est prise d'aider financièrement des associations d'aide aux réfugiés ukrainiens. Dès le retour de mission, l'administration met en œuvre la décision et lance un appel à toutes les sections de la Région Europe pour qu'elles désignent en urgence, en leur sein, une association bénéficiaire.

C'est ainsi que des associations moldave, roumaine, macédonienne du Nord, polonaise ou encore suisse ont reçu chacune une subvention. Corrélativement à la solidarité exprimée dès le printemps 2022 par la Région Europe de l'APF, les membres de notre section participant au Bureau international de l'APF, réuni à Kigali en juillet dernier, plaident pour une adhésion immédiate de la Rada à l'APF, l'Ukraine étant déjà observateur à l'OIF. Respect des procédures oblige, la demande d'adhésion de l'Ukraine sera inscrite à l'ordre du jour du Bureau international réuni six mois plus tard à Papeete. Entre-temps, l'administration a veillé attentivement à ce que la Rada effectue, en temps opportun, les procédures nécessaires pour rejoindre dès le mois de juillet 2023 le réseau francophone parlementaire. Cela ne peut que réjouir notre président et les membres du Bureau, puisque M. Rouslan Stéfantchouk, le président de la Verkhovna Rada, a été accueilli ici même au mois de juin 2022.

Ce cas concret n'est pas le seul exemple, bien heureusement, de symbiose entre diplomatie parlementaire bilatérale et multilatérale. Cette symbiose est même récurrente, ce que j'illustrerai par quelques exemples. En 2013, après avoir effectué un audit des besoins, l'APF lance une initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone pour améliorer au plus vite le fonctionnement de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, État qui était à l'époque en sortie de crise. À l'instar du Parlement du Québec, l'un de nos partenaires de relations bilatérales, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le choix de

revaloriser le centre de documentation du Parlement ivoirien en livrant, avec la collaboration du service de documentation, 500 ouvrages juridiques et de sciences politiques à l'occasion de la 39^e session de l'APF réunie à Abidjan. Des liens se renforcent indubitablement entre élus et élues et, ultérieurement, ces deux assemblées signeront une entente bilatérale de coopération.

Dans le cadre d'une assemblée générale de l'APF réunie dans la capitale malgache, le père Pedro, auditionné en commission des affaires parlementaires, présente l'action qu'il mène en faveur des plus démunis de Madagascar au travers de son association humanitaire Akamasoa. Sensibilisés, les députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles décident de rencontrer son équipe et de visiter l'école construite sur la décharge publique d'Antananarivo. Convaincu de la nécessité d'agir, de retour de mission, le Bureau de section étudie la possibilité de soutenir cette association qui éduque, nourrit et loge les plus pauvres. Décision est alors prise par la section, d'octroyer un soutien. Corrélativement, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles signe une entente bilatérale en vue de poursuivre des échanges avec l'assemblée malgache mandeuse, cette année aussi, de bénéficier de partage des bonnes pratiques et de formation.

La formation, créatrice de relations entre législateurs et entre administratifs, est aussi au cœur de la diplomatie parlementaire. Complémentairement aux séminaires parlementaires organisés par l'APF, auxquels participent entre autres nos parlementaires en qualité de conférenciers, les fonctionnaires poursuivant ce même idéal démocratique et de paix continuent à donner des formations à leurs collègues fonctionnaires de l'espace francophone. Régulièrement, nous participons à des cycles de conférences organisés par l'Université Senghor d'Alexandrie, où nous animons des ateliers.

En qualité d'administratifs, nous participons également au programme de formation des cadres parlementaires. Il y a quelques mois encore, dans le cadre de ce programme, un collègue directeur général s'est rendu à Lomé, au Togo, à titre de conférencier. Exactement comme en 2015, lorsqu'un premier conseiller de direction s'en est allé en mission au Mali pour une durée de trois jours. Sauf que ces trois jours se sont mués en éternité. À Bamako, victime d'un acte terroriste, Geoffrey Dieudonné, 39 ans, laissa la vie et, en nous ses collègues et en ces murs, un souvenir indélébile. Depuis, pour lui rendre hommage, un séminaire de formation de fonctionnaires parlementaires est organisé par l'APF en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie, et ce, grâce à l'appui financier de notre Assemblée. Fin 2022, ce séminaire a eu lieu au Cameroun.

Au Mali, au Togo, comme ailleurs, malgré nos blessures, notre sentiment de profonde injustice et nos angoisses, nous assumons notre rôle en réalisant notamment des missions en vue de renforcer la démocratie, ailleurs et dans notre pays. En septembre prochain, c'est ici même, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à la Chambre des députés du Luxembourg que nous organiserons un séminaire de formation accessible à l'ensemble des fonctionnaires parlementaires de l'espace francophone.

Pour conclure, à une époque où prédominent compétition économique et standardisation culturelle, la politique des relations internationales, menée heureusement par nos parlements, par le biais de la coopération interparlementaire bilatérale et multilatérale a

pour ambition d'encourager l'émergence de solidarités entre parlements, certes, mais aussi entre sociétés.

La Francophonie nous ouvre à un espace géoculturel hétérogène qui se caractérise par une pluralité géographique, spirituelle, mais aussi politique. C'est dans cet espace que nos autorités politiques, avec d'autres acteurs et en étroite collaboration avec l'administration, forment le noyau dur des sections APF susceptibles d'être un moteur de cohésion politique et sociale, et ce, dans un contexte où le climat international est très tendu.

Jeter des ponts entre les cultures d'appartenance est sans doute plus que jamais nécessaire au développement comme au maintien des espaces linguistiques, car les sentiments identitaires sont, eux aussi, pluriels et additionnels. C'est le devoir de tous de jeter des ponts, d'envisager un avenir viable pour l'humanité. L'objectif de la diplomatie est de se trouver des amis, des partenaires fiables, mais sans doute aussi des alliés.

M. Xavier Baeselen. – Je vous remercie, Madame Gérard, d'avoir illustré par des exemples concrets la manière dont les parlementaires, mais aussi les fonctionnaires, participent à la diplomatie parlementaire et à la coopération interparlementaire.



Mme Viviane Gérard, Directrice générale du service des relations extérieures du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

REGARDS CROISÉS SUR LES INSTITUTIONS ET LES ORGANISATIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES

Général

M. Xavier Baeselen. – Les prochaines interventions comprennent plusieurs capsules vidéo que nous ont envoyées des parlementaires ou des fonctionnaires qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui, mais qui ont souhaité contribuer à notre réflexion.

La première vidéo vient de M. Martin Chungong, secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP). En effet, parmi les nombreuses organisations interparlementaires qui existent de par le monde, l'UIP a une importance capitale. Écoutons M. Chungong qui nous en dit un peu plus à ce sujet.

M. Martin Chungong. – Mesdames, Messieurs, c'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous dans le cadre de ce colloque consacré à la diplomatie parlementaire et aux relations internationales des parlements.

Je suis le secrétaire général de l'UIP. Notre organisation mondiale des parlements nationaux compte parmi ses membres la quasi-intégralité des parlements nationaux du monde, soit 178 assemblées auxquels s'ajoutent 14 instances parlementaires régionales en tant que membres associés. Une longue histoire de coopération nous lie également aux parlements internationaux.

Depuis plus de 50 ans, l'UIP œuvre en faveur de la diplomatie parlementaire à l'échelle mondiale en donnant aux parlements et aux parlementaires les moyens de promouvoir la paix, la démocratie et le développement.

Il va sans dire que le sujet de votre colloque aujourd'hui me tient particulièrement à cœur. L'UIP croit fermement à l'importance de la diplomatie parlementaire, complément précieux de la diplomatie gouvernementale. Nous avons vocation à faire entendre sur la scène mondiale la voix des 46 000 parlementaires siégeant dans les parlements nationaux du monde entier. Nous souhaitons également aider les parlements à nouer des liens entre eux afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques leur permettant de devenir des institutions plus efficaces, autonomes, résilientes et novatrices.

Deux fois par année, nous rassemblons des centaines de représentants de nos parlements membres. À l'occasion de nos assemblées, ils débattent et adoptent des résolutions et des décisions sur des sujets tels que la paix, la démocratie, les droits de l'homme, le développement durable et tout autre sujet d'actualité de leur choix. Nous sommes profondément reconnaissants aux pays, qui accueillent nos assemblées, de tout mettre en œuvre à nos côtés, pour que tous les délégués de nos parlements membres, y compris ceux qui représentent des pays actuellement frappés par des sanctions, puissent assister à nos réunions et s'y exprimer librement.

L'UIP collabore étroitement avec les Nations unies et leurs institutions spécialisées. Le but est d'apporter une dimension parlementaire à ses mécanismes et organes. L'objectif est aussi de veiller à ce que les parlementaires traduisent les décisions et les conventions des Nations unies en mesures concrètes grâce aux prérogatives législatives, budgétaires et de contrôle de l'action gouvernementale.

L'UIP et ses membres constituent un maillon essentiel reliant les citoyens du monde au système multilatéral mondial. L'une des plus grandes réussites de l'UIP ces dernières années a été de mobiliser les parlements pour qu'ils deviennent des institutions plus inclusives, en particulier pour améliorer l'équilibre entre les sexes et encourager davantage de jeunes à devenir parlementaires.

Il reste encore beaucoup de chemin à faire, mais je suis convaincu que la représentativité accrue des parlements améliorera également la nature de la diplomatie parlementaire, ce qui fera contrepoids à la domination persistante des hommes d'un certain âge dans les classes dirigeantes mondiales et dans le corps diplomatique. Il existe un autre domaine dans lequel je suis persuadé que la diplomatie parlementaire peut jouer un rôle particulier; c'est celui de la paix et de la sécurité.

L'UIP a été fondée en 1889 en tant qu'enceinte de dialogue entre les Nations et elle a rassemblé ces dernières années des parlementaires de nombreuses parties à des conflits, notamment au Moyen-Orient, à Chypre et dans la péninsule coréenne. Nous avons récemment créé un groupe de travail qui entretient des contacts étroits avec des parlementaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine et espérons être en mesure bientôt d'y amener les deux parties à la table des négociations.

Les parlementaires œuvrent dans une perspective unique qui en fait des exemples pour ceux qui souhaitent travailler de concert en dépassant les clivages politiques, culturels et religieux. La diplomatie parlementaire peut servir des objectifs préventifs ou de médiation, mais également contribuer à la réconciliation de l'après-conflit.

L'UIP offre d'ailleurs un important soutien aux parlements et aux assemblées de transition dans un grand nombre de pays sortant d'un conflit. Nous avons également conscience de l'importance de la science et de la technologie en tant qu'outil permettant de développer la diplomatie et nous nous efforçons de réunir des pays pour qu'ils collaborent autour d'objectifs concrets, en parallèle des préoccupations politiques.

Enfin, l'UIP mène des activités dans d'autres, mais très importants domaines, comme la redevabilité. Nous nous efforçons de créer une culture de confiance au sein du secrétariat de l'UIP, entre l'UIP et ses membres et entre les membres eux-mêmes. Les parlements doivent toujours œuvrer dans un cadre démocratique et transparent et peuvent prendre exemple les uns sur les autres pour déterminer comment servir au mieux cet objectif.

À l'occasion de chacune de nos assemblées, nous invitons nos membres à nous tenir informés de la mise en œuvre des décisions et des résolutions de l'UIP et le secrétariat de l'UIP mène ses propres activités de façon totalement ouverte et transparente.

À l'approche de la Journée internationale de la Francophonie, j'aimerais souligner que l'UIP est totalement bilingue anglais-français. Nous comptons également l'espagnol et l'arabe parmi nos langues de travail. L'Union interparlementaire permet aux délégations qui assistent à ces assemblées de s'exprimer dans leur propre langue, pour autant qu'elles fournissent leur service d'interprétation. Sur ce point, nous sommes pleinement en accord avec l'Assemblée générale des Nations unies qui, dans une résolution datant de 2017, a reconnu que le multilinguisme véritable favorise l'unité dans la diversité et sert l'entente, la tolérance et le dialogue entre les pays.

M. Xavier Baeselen. – Je remercie le secrétaire général de l'UIP de nous avoir adressé ce message.

Je vais maintenant céder la parole à des parlementaires expérimentés en diplomatie parlementaire. Le premier intervenant est M. Philippe Courard, sénateur de la Belgique, député régional et communautaire. Monsieur Courard, ce matin, vous avez été placé sur le podium des parlementaires effectuant le plus de missions. C'est heureux, parce que vous allez pouvoir nous parler de votre expérience de terrain, notamment dans le cadre des travaux de l'APF. Vous avez participé à des missions d'observation d'élections; vous avez fait des missions de bons offices. C'est fort de cette expérience que vous vous adressez à nous ce matin.

M. Philippe Courard. – Mesdames, Messieurs, comme vient de le rappeler M. Baeselen, je suis parlementaire depuis près de vingt ans. J'ai également eu le plaisir d'exercer des fonctions exécutives, au gouvernement wallon, mais aussi au gouvernement fédéral. J'ai acquis une expérience utile, notamment à travers mon réseau de contacts internationaux et diplomatiques, en particulier durant les cinq années d'exercice de ma fonction de président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de cette expérience, j'ai eu l'occasion de recevoir régulièrement des ambassadeurs, des députés venant de divers pays du monde. Il y a donc des échanges importants. Notre parlement est le réceptacle de la Francophonie puisqu'il accueille la section de l'APF, composée de ses députés, mais aussi de députés et sénateurs fédéraux, de députés bruxellois et de députés wallons. Son président dira certainement un mot à ce sujet tout à l'heure.

Cela explique le fait qu'en accumulant vingt ans d'expérience et de contacts, je me sois aussi investi à l'APF, à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UIP. C'est aussi pour ces raisons que j'interviens ce matin. Je suis également sénateur. Quand je suis à l'étranger, je dois à chaque fois expliquer comment il est possible d'être député et sénateur, mais ici, puisque nous sommes en Belgique, je ne vais pas le faire. L'objectif principal de cet investissement est essentiellement de défendre des valeurs qui nous sont chères, les valeurs fondamentales de la Francophonie, parmi lesquelles les droits humains, la démocratie, le respect de la diversité, l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a beaucoup de travail partout dans le monde à ce sujet.

Ces contacts dans différentes assemblées avec ces différentes organisations me donnent une vue transversale. Par exemple, j'ai vraiment acquis un point de vue sur l'impact des Chinois ou du groupe Wagner en Afrique, les moyens déployés sur le terrain pour contrôler les pays, pour transporter les matières premières en transitant par différents pays. Je reviens aussi

d'une mission de l'UIP au Pakistan. J'ai vu à quel point les Chinois investissent dans un port et dans une ligne de chemin de fer pour transporter beaucoup plus rapidement les matières premières prélevées en Afrique. Je fais un lien grâce à l'ensemble de ces missions, de ces contacts et de ces rencontres. Autre constat de ces missions; nous voyons que le radicalisme et l'instabilité s'amplifient de jour en jour en Afrique. Cela aura des conséquences pour l'Europe; je ne cesse de tirer la sonnette d'alarme, car je pense qu'elles sont énormément sous-estimées.

Afin d'illustrer mon propos, permettez-moi d'expliquer rapidement une mission de l'UIP en République centrafricaine (RCA), pays francophone, à l'initiative de la Coopération belge au développement. La situation sur place est catastrophique: le groupe Wagner contrôle Bangui, la capitale, des Russes et Syriens du groupe sont partout. Il n'y a plus d'école organisée, la justice dysfonctionne. Ce pays pourrait être riche, grâce à ses ressources naturelles et son agriculture, mais cette dernière, activité féminine, est à l'arrêt, conséquence du viol des femmes allant aux champs, sans intervention de la police ni de la justice; la famine est aux portes de ce pays que les organisations non gouvernementales (ONG) soutiennent artificiellement. La capitale est plongée les deux tiers du temps dans le noir, faute d'électricité, et, lors d'une mission sur place, nous ne quittons pas l'hôtel hors du cadre de l'invitation reçue et sans dispositif de sécurité – gilet pare-balles, voiture sécurisée, encadrement de policiers ou militaires.

Nous avons rencontré le président du Parlement de la RCA, les différents groupes politiques, les femmes parlementaires, l'ambassadeur de France, des ONG, des opérateurs de formation, quelques municipalités locales. Nous avons eu des contacts avec ceux qu'on ne nous fait pas rencontrer, de façon discrète et adéquate pour les préserver, et à des heures compliquées pour respecter le couvre-feu en vigueur dans le pays. Nous avons également rencontré les responsables d'un tribunal pénal international, auquel officie une juge belge, qui ne se déplace qu'avec huit gardes du corps.

Nous avons soulevé différents points lors de cette visite, comme la démocratie, l'organisation du pays ou les échanges de bonnes pratiques. J'ai donné quelques conférences sur le mode de fonctionnement des institutions belges. Nous avons évoqué les droits des femmes, la place de la femme parlementaire, qui est compliquée comme dans de nombreux pays africains, l'impunité des viols, la scolarité des enfants et des jeunes, mais aussi la transhumance des Peuls du Tchad à la suite du réchauffement climatique, la place de la francophonie, ou encore la menace des réseaux sociaux qui sont achetés par des groupes qui font passer des messages antifrçais et antieuropéens.

Nous avons aussi essayé d'évaluer la présence des Russes et des Chinois qui ont trouvé un bon terrain d'entente pour une collaboration efficace – les uns assurent la sécurité et les autres exploitent – et nous avons examiné le positionnement des États-Unis et de l'Europe dans ce jeu. Enfin, nous nous sommes inquiétés de la fuite des matières premières partout dans le monde, par le biais des petits avions Cessna qui décollent de petits aéroports et passent par d'autres pays en transportant des diamants, de l'or et d'autres métaux précieux. Cela dit, nous effectuons un suivi. La semaine dernière, j'ai rencontré là-bas quelqu'un qui a fui, qui m'a raconté certaines choses et qui m'a d'ailleurs demandé une protection en Belgique. La situation est évidemment catastrophique.

L'APF a aussi des missions de ce type. Après un coup d'État au Mali, la secrétaire générale et celui de l'UIP m'ont envoyé rencontrer les belligérants, les putschistes et les victimes du coup d'État quand ils n'étaient pas en prison, ainsi que la société civile. Deux collègues africains et moi-même avons établi un rapport confidentiel qui a été transmis à la secrétaire générale pour déterminer la position à prendre. Quand on demande de publier les rapports par souci de transparence, je réponds que ce n'est pas toujours possible pour des raisons de sécurité.

J'ai également été désigné pour présider des élections. Certains journalistes ont pointé notre manque d'expérience comme parlementaires pour assumer ce type de missions. Je voudrais quand même dire que je n'ai que vingt ans d'expérience! J'ai été élu bourgmestre à trois reprises, j'ai organisé des élections communales, j'ai été ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, puis de l'Emploi et de la Formation. J'ai créé la cellule «Élection» et j'ai organisé les élections pour la première fois. J'ai suivi le déroulement du processus électoral dans différents pays en tant que témoin. J'ai présidé deux délégations avec un groupe de spécialistes comprenant des professeurs d'université et spécialisées en communication. Il s'agissait de se rendre dans des pays étrangers et d'y rencontrer les candidats.

À titre d'exemple, lors d'élections dans la République de Madagascar, j'ai rencontré tous les candidats se présentant aux élections présidentielles pour leur rappeler les règles électorales. Nous avons rencontré les médias publics pour veiller à la juste répartition du temps de parole entre les candidats. Lors des élections en République démocratique du Congo, nous avons rappelé qu'il n'était pas question de se déclarer vainqueur avant que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) valide le résultat des élections. Nous avons tenté de pacifier, de baliser et d'éviter certaines manifestations, car certains candidats souhaitaient s'exprimer avant les élections. Nous avons travaillé en collaboration avec l'Union africaine, avec l'ONU et avec l'Union européenne. La tâche était très intéressante, très prenante, très compliquée, avec un programme très chargé, et le temps passe à toute vitesse. Mais ce rôle est important et il me paraît essentiel que des parlementaires prennent part à ce type de processus.

J'ai fait la même chose en République d'Arménie. C'était tout aussi compliqué. Le dernier jour, nous sommes restés bloqués à l'hôtel, car des émeutes étaient annoncées. Finalement, les choses se sont bien passées, compte tenu du contexte arménien et de son voisinage avec la République d'Azerbaïdjan. L'élection présidentielle avait une valeur hautement symbolique, dans le contexte de la présence russe. Des jeunes avaient été tués. La situation n'était pas facile.

Il est beaucoup moins dangereux d'être membre de la Commission politique de l'APF. Cette fonction est importante et consiste à évaluer les situations politiques des différentes régions. Cette évaluation peut prendre la forme de sanctions, d'une suspension ou d'une suppression des activités de coopération entre l'APF et le pays concerné. Si c'est un des rôles de l'APF, il lui est toujours délicat de sanctionner. Il faut toujours garder un dialogue ouvert. À la différence des exécutifs, les parlementaires doivent en toutes circonstances, partout dans le monde, continuer à entretenir un dialogue. Même après un coup d'État, il faut continuer à discuter pour essayer de ramener les choses dans la logique de la démocratie que nous cherchons tous et toutes.

Je suis également rapporteur de cette commission politique. À ce titre, je rédige des rapports en collaboration avec des fonctionnaires, notamment sur la place de la Francophonie dans la mission de la paix. Cela a permis de tirer des enseignements importants. Je travaille actuellement sur un rapport sur le multilatéralisme, de même que sur la révision des statuts de l'APF, en tant que délégué pour l'Europe. Les réunions sont souvent couplées avec des réunions politiques. Par exemple, quand nous nous rendons en commission politique à Québec pour deux jours, nous allons aussi deux jours en réunion de modification des statuts. Nous en profitons pour ne déplacer qu'une seule fois, pour deux types de réunion, les députés délégués à cette charge.

Par ailleurs, la Francophonie est parfois confondue avec la France. Cela est un peu dommage et nous devons y travailler. En effet, la Francophonie peut réussir là où la France, dans un certain contexte, pourrait échouer. J'ai notamment fait une mission de bons offices en Mauritanie où il était important d'être Belge pour nouer un dialogue. Tout comme, à certains moments, ce n'est peut-être pas l'idéal d'envoyer un Belge au Congo, au Rwanda ou au Burundi; un Français, un Suisse ou un Québécois font mieux l'affaire.

En outre, la formation des parlementaires est aussi importante. J'ai eu l'immense plaisir de vivre trois jours de formation avec des députées nigériennes élues pour la première fois, avec l'accord de leur mari et de l'imam, grâce notamment à l'intervention internationale qui a permis d'instaurer un quota. Certaines dames étaient parfois complètement voilées et portaient la burqa. Nous avons réussi à dialoguer, à faire passer des messages, et surtout, à leur permettre de s'exprimer, et peut-être à les faire progresser dans l'action qu'elles mènent dans un parlement exclusivement masculin.

Certains disent que les réunions interparlementaires pourraient se faire en visioconférence pour éviter les frais de déplacement. Si cela peut être pratique pour toute une série de choses, il est impossible de faire de la diplomatie parlementaire sans rencontrer ses homologues. Ceux qui disent le contraire se trompent lourdement. Certains se plaignent de missions de diplomatie parlementaire qui se passent très loin, comme à Papeete. Y a-t-il des francophones à deux vitesses? Les rencontres doivent-elles forcément se faire à Paris ou à Bruxelles? Le déplacement de Bruxelles ou de Paris à Papeete est-il différent de celui de Papeete à Bruxelles ou à Paris? Les Tahitiens n'ont-ils pas le droit de participer aux réunions internationales? Les Calédoniens, les Québécois n'en ont-ils pas le droit? Les Cambodgiens doivent-ils toujours venir à Bruxelles? Ne devons-nous jamais aller à Phnom Penh? La distance est-elle différente? L'empreinte carbone, les coûts sont-ils différents? Je m'inscris en faux par rapport à ces messages réducteurs, de ceux qui ne maîtrisent pas la diplomatie, sur la question des déplacements.

Pierre Vimont, ancien ambassadeur de France aux États-Unis, explique pourquoi la diplomatie doit se mener en direct et pas par visioconférence. D'ailleurs, nous pouvons tirer des leçons de la pandémie. Il a bien fallu s'adapter. Toutefois, cette adaptation a amené énormément de soucis. Il a été très compliqué d'entrer virtuellement dans le vif d'une négociation. Nous avons éprouvé des difficultés à convaincre, au niveau européen, à la suite de la crise sanitaire. Des rencontres en présentiel auraient pu améliorer la situation internationale.

Certaines missions comportent des risques, qui font partie du métier. De nombreuses personnes en prennent. La démocratie vaut la peine que nous en prenions pour elle. J'ai une pensée pour Geoffrey Dieudonné. Je suis allé dans le même hôtel, avec Jean-Paul Wahl, quelques jours après l'attentat. Il y avait trois chambres louées sur les 600. C'était une mission horrible, effrayante, qui n'a heureusement duré que deux jours. Nous avons vécu des moments excessivement forts. Par respect pour Geoffrey, pour tous les fonctionnaires, pour tous les parlementaires qui prennent des risques pour que la situation dans le monde s'améliore, il faut poursuivre la diplomatie parlementaire, en collaboration avec l'ambassade du pays. Il y a toujours un contact sur place. Parfois, nous obtenons des résultats positifs des actions menées.

Pour exemple, quand nous sommes allés au Cambodge, les Affaires étrangères nous ont demandé de prendre des contacts, car la Belgique était candidate au Conseil de sécurité de l'ONU. Nous y avons rencontré différents ministres. Nous avons évoqué le sujet avec l'ambassadeur, qui nous a présenté le ministre des Affaires étrangères cambodgien. Nous sommes revenus de cette mission avec un document signé de sa main qui mentionne le soutien du Cambodge à la candidature belge. Il est donc possible de créer un contact direct lors de missions internationales et de faire passer des informations.

Monsieur le Président, je vous remercie pour l'organisation de ce colloque, qui met en lumière les actions menées par les parlementaires, qui explique leurs déplacements et leurs raisons. Nos missions sont transparentes, même si certains ne l'appréhendent pas de cette manière. Il est important que la population soit consciente du travail important effectué par une série de députés et députées.

M. Xavier Baeselen. – M. Rodrigue Demeuse, député de notre Assemblée et sénateur, exerce aussi la responsabilité de chef adjoint de la délégation belge à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN). Voilà un autre exemple de coopération interparlementaire. Monsieur Demeuse, vous avez été assistant à l'Université de Namur (UNamur) et avocat au barreau de Liège jusqu'à votre élection comme parlementaire en 2019. C'est donc au titre de votre expérience à l'AP-OTAN que vous intervenez.

M. Rodrigue Demeuse. – Je suis particulièrement heureux de présenter le travail de l'AP-OTAN, heureux que l'on s'y intéresse, ce qui n'est pas souvent le cas. Reconnaissons cependant que, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie voici plus d'un an, l'AP-OTAN a suscité un regain d'intérêt. J'ai la chance de siéger dans cette Assemblée comme vice-président de la délégation belge, à travers le Sénat. Cette délégation, composée de manière paritaire de sénateurs et de députés, comprend sept membres effectifs et sept membres suppléants.

L'AP-OTAN n'est pas l'OTAN, mais une assemblée financée par les parlements et donc indépendante de l'OTAN. Elle a été créée en 1955 et est composée de 269 parlementaires issus des 30 pays membres de l'OTAN. L'objectif de cette Assemblée est de créer un espace de dialogue et de discussions pour favoriser la paix, la démocratie et les échanges sur les enjeux de sécurité et de paix entre les pays membres de l'OTAN. Cet espace de dialogue est assez unique puisque c'est le seul endroit où des parlementaires des pays membres de l'OTAN peuvent se retrouver et se dire les choses de manière extrêmement franche.

On dialogue en effet avec des parlementaires de certains pays avec lesquels les relations sont très compliquées et tendues, comme la Turquie. Le régime de ce pays, de plus en plus autocratique, n'hésite pas à bombarder les zones kurdes en Syrie et a mis pendant des mois son veto à l'entrée de la Finlande et de la Suède dans l'OTAN. Lors de ces événements ces derniers mois, les discussions avec les parlementaires turcs au sein de l'AP-OTAN ont donc été extrêmement tendues et dures. Toutefois, la communication a été maintenue, car il était important d'avoir un dialogue. Comme le président l'a expliqué au début de ce colloque, il était aussi important d'entendre non seulement les discours officiels des autorités, mais aussi les parlementaires de l'opposition, qui sont représentés au sein de l'AP-OTAN, pour avoir cet autre son de cloche. C'est un premier élément propre à cette assemblée parlementaire, qu'il me semble important de souligner.

Une autre spécificité de l'Assemblée est qu'elle ne se limite pas aux pays membres de l'OTAN. Nous nous sommes en effet ouverts à toute une série de pays amis issus de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, invités à participer aux réunions de l'Assemblée dans le but de renforcer la démocratie, la coopération et les dialogues avec ces autres parlements.

Le meilleur exemple est évidemment l'Ukraine, qui est associée depuis 2012 aux travaux de l'AP-OTAN. Un groupe d'union interparlementaire Ukraine-OTAN s'est ainsi constitué et s'est fortement renforcé dès 2014 avec l'invasion de la Crimée, puis depuis un an. Outre la publication de rapports et de résolutions, nous sommes allés plus loin en effectuant des missions sur le terrain et surtout en créant, grâce à des moyens non utilisés pendant la crise sanitaire, un fonds de soutien à la Rada ukrainienne pour qu'elle se reconstruise et se redéploie après l'invasion russe.

L'Assemblée parlementaire fonctionne avec une Assemblée plénière, qui se réunit deux fois par an, et cinq commissions. Je suis membre de la commission de la démocratie et de la sécurité. J'en étais le vice-président jusqu'à il y a peu et j'en suis à présent le rapporteur général. Les parlementaires se regroupent par affinités politiques, les groupes étant les suivants: libéraux, socialistes, conservateurs et bientôt un groupe des verts, qui sera créé à mon initiative.

Nous adoptons des résolutions et des rapports, et rédigeons des amendements: la délégation belge est particulièrement active à cet égard. Par exemple, des amendements et des positions fortes sur l'indépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, y compris pour l'uranium, ou sur le soutien au principe de non-prolifération nucléaire, qui ne sont pas des sujets faciles dans le contexte actuel. Je peux encore mentionner l'interdiction des armes explosives en zone civile, la traçabilité des armes livrées à l'Ukraine et la prise en compte des droits des femmes et des minorités dans les conflits. Voilà quelques-unes des victoires que nous avons pu obtenir, en faisant passer des amendements, parfois au prix de discussions compliquées avec les autres grandes puissances, dans les résolutions et les textes adoptés par l'AP-OTAN. Ces résolutions sont ensuite envoyées aux États membres et à l'OTAN même. L'AP-OTAN est indépendante de l'OTAN, mais exerce une influence concrète sur l'OTAN. Sa présidente est systématiquement présente à tous les sommets de l'Alliance atlantique et sa voix compte.

À chaque séance plénière de l'AP-OTAN, Jens Stoltenberg, le secrétaire général de l'OTAN, se soumet durant deux heures à un exercice de questions-réponses à bâtons rompus avec les

parlementaires. Nous rencontrons aussi systématiquement l'ambassadeur auprès de l'OTAN et les ambassadeurs lors de chacune des missions.

Preuve de l'influence concrète de l'Assemblée parlementaire sur l'OTAN, l'AP-OTAN a travaillé durant une année sur sa contribution au nouveau concept stratégique de l'Alliance atlantique, adopté en juin 2022 à Madrid. Ce concept reprend les grandes orientations de l'OTAN pour les dix prochaines années, et l'AP-OTAN a réussi à y intégrer certains sujets comme l'impact de la Chine sur le plan géostratégique, la lutte contre la désinformation ou des thématiques plus originales comme le réchauffement climatique en termes d'enjeu sécuritaire. Autant de sujets qui se retrouvent maintenant dans le concept stratégique de l'OTAN et qui illustrent la plus-value de l'AP-OTAN.

Enfin, en tant que rapporteur général, j'ai la chance de travailler sur plusieurs rapports, dont un l'année dernière en lien avec la préservation de l'espace humanitaire dans les zones de conflit. Comment défendre les organisations humanitaires qui font un travail important dans les zones de conflit? Ce travail est aujourd'hui rendu de plus en plus difficile, en raison d'une série d'obstacles. Ces organisations sont aussi de plus en plus prises pour cible dans les zones de conflit. Or, leur travail est essentiel pour les civils, qui sont eux-mêmes de plus en plus ciblés dans les conflits actuels. Tout l'enjeu du rapport est de montrer les actions menées et d'exposer les recommandations possibles à l'égard des alliés et des pays membres concernant la formation des militaires, la préparation des opérations et les modifications légales nécessaires pour mieux protéger les organisations humanitaires dans l'accomplissement de leur travail.

Le rapport sur lequel je travaille cette année me tient particulièrement à cœur et est pleinement d'actualité. Il porte sur les moyens de lutte contre l'impunité des violations du droit international commises lors de l'invasion russe en Ukraine. Je suis convaincu que nous n'atteindrons pas une paix durable en Ukraine en l'absence de justice.

L'objectif est de rédiger un rapport exposant les possibilités légales pour punir les violations du droit international en Ukraine. Dans ce cadre, nous rencontrons actuellement de nombreuses personnes. Au Luxembourg, durant le prochain sommet de l'Assemblée parlementaire, nous recevrons Mme Oleksandra Matviichuk, avocate ukrainienne spécialisée dans les droits humains et Prix Nobel de la paix. Ce rapport a aussi pour but de répertorier toutes les violations les plus graves commises en Ukraine, d'analyser les initiatives en cours et d'identifier les obstacles, à la fois politiques, juridiques et matériels, auxquels sont confrontées ces initiatives. Il s'agira ensuite d'établir des recommandations afin, par exemple, de créer un tribunal international chargé de poursuivre les violations du droit international et, par ce moyen, tenter d'apporter réparation aux victimes et à l'Ukraine par rapport aux crimes commis actuellement.

En conclusion, je suis convaincu de l'importance de ce type de forum, encore plus aujourd'hui eu égard au contexte actuel. Cela permettra de dépasser les clivages et les discours convenus. Cela nous permet aussi de mettre en perspective le travail parlementaire au quotidien et d'influencer les organisations internationales – l'OTAN, par exemple –, ainsi que de soutenir les démocraties au-delà des frontières de l'OTAN. En revanche, la condition est de mieux faire connaître le travail réalisé. C'est pourquoi je vous remercie pour votre invitation.

M. Xavier Baeselen. – Je vous remercie, Monsieur Demeuse, pour cet éclairage concret sur votre travail au sein de l'assemblée parlementaire de l'OTAN.

M. George Dallemagne, député fédéral très impliqué dans les relations internationales, nous présente dans une courte vidéo son expérience de terrain en matière de relations internationales. Il est interviewé par M. Antoine d'Inverno.

M. Antoine d'Inverno. – Quelle définition donnez-vous au concept de diplomatie parlementaire? En quoi est-elle différente de la diplomatie gouvernementale?

M. Georges Dallemagne. – Les parlements du monde entier sont reliés entre eux par une association qui s'appelle l'UIP. Ils y appliquent la «*soft diplomacy*», c'est-à-dire la diplomatie douce. Au sein de l'UIP, les parlementaires ont la possibilité de jouer un rôle moins formel, d'entretenir des relations parfois amicales, parfois courtoises, parfois intenses, parfois compliquées. Ils ont la possibilité de dire certaines choses qu'un ministre ne peut pas se permettre.

La diplomatie parlementaire, ce n'est pas seulement des missions diplomatiques à l'extérieur. Je dirais même que la diplomatie parlementaire se pratique lors de nos contacts avec des ambassadeurs, avec des parlementaires du monde entier. Certains viennent nous voir ici à Bruxelles, qui est le siège de l'OTAN, de la Commission européenne, du Parlement européen. Bon nombre de personnes profitent de leur déplacement à Bruxelles pour venir nous voir. Ce réseautage est important pour faire passer nos messages et pour entendre les messages du monde extérieur.

M. Antoine d'Inverno. – Il y a par ailleurs les missions d'observation électorale. Avez-vous déjà participé à des missions de ce type? En quoi les trouvez-vous utiles et importantes?

M. Georges Dallemagne. – En effet, j'ai participé à ces missions, en Moldavie, en Russie, au Burundi. Elles sont très importantes parce qu'elles permettent de jauger la qualité d'un processus démocratique, de faire des observations. À côté de la mission des parlementaires, il y a la préparation en amont réalisée par des experts qui sont sur place pendant plusieurs semaines avant les élections. Le jour des élections est un jour très important, mais ce qui s'est passé avant est également important. Qu'en est-il de la communication au sujet des élections? Qu'en est-il de la liberté du débat? Est-ce que les bases légales permettent effectivement d'avoir un processus démocratique consistant? Tout ce questionnement aboutit le jour des élections et débouche sur des observations dans lesquelles les parlementaires sont impliqués.

J'admets que les missions que j'ai menées dans les pays en guerre sont plus lourdes de sens, car nous sommes en contact avec une population qui vit des moments tragiques. Les gens sur place nous en parlent directement; ils sont en général soulagés de voir qu'ils ne sont pas dans un huis clos: il y a là un parlementaire qui est venu les écouter et qui reviendra dans leur pays. Ils espèrent que le parlementaire a une capacité d'influence, afin d'arrêter cette guerre, afin de soulager la population, afin de lui donner des moyens de défense.

M. Antoine d'Inverno. – Au début de cet entretien, vous avez indiqué que vous avez été membre de l'UIP. Pouvez-vous décrire un peu plus en détail ce type d'organisation interparlementaire? Pourquoi est-il important?

M. Georges Dallemagne. – C’est une organisation internationale qui réunit les membres des parlements du monde entier. Elle permet à chaque parlementaire qui le souhaite d’adhérer à des groupes d’amitiés. Pour ma part, j’adhère à une vingtaine de groupes d’amitiés, avec des parlementaires issus de pays qui ont une importance sur le plan des relations avec la Belgique, que ce soit pour des raisons économiques, politiques ou sécuritaires. L’importance réside dans l’ouverture sur le monde. La Belgique a besoin de cette ouverture! Nous sommes un pays relativement petit, mais nous ne devons pas sous-estimer l’influence que nous pouvons avoir. Pourtant, nous la sous-estimons souvent en Belgique; nous ne nous rendons pas compte que notre pays est attendu aussi sur la scène internationale.

M. Xavier Baeselen. – Avant de nous intéresser plus spécifiquement à l’APF et afin de clôturer cette seconde partie consacrée aux regards croisés sur les institutions et les organisations parlementaires internationales, Mme Myriam Goinard, de la Direction générale des relations extérieures du Parlement européen, nous apporte son éclairage.

Madame, vous travaillez actuellement dans l’Unité «Stratégie et innovation» de la Direction générale des politiques externes. Vous avez en outre effectué des recherches sur la diplomatie parlementaire dans le cadre d’un *fellowship* à l’Institut universitaire européen de Florence. Je vous cède la parole.

Mme Myriam Goinard. – La Direction générale des relations externes du Parlement européen organise les travaux des organes parlementaires impliqués dans les relations internationales du Parlement. Le Parlement européen est composé de 705 députés, répartis dans sept groupes politiques; il compte 26 commissions parlementaires et 45 délégations.

Plusieurs organes parlementaires formels s’occupent explicitement de politique externe, même si, aujourd’hui, il est extrêmement difficile de tracer une limite très ferme entre les politiques externe et interne. En effet, les politiques internes de l’Union européenne ont des conséquences sur nos relations internationales et, inversement, les développements internationaux influencent nos politiques internes. Toutes les commissions parlementaires mènent des missions dans les pays situés hors de l’Union européenne et entretiennent des relations avec des interlocuteurs dans le monde entier.

Les commissions parlementaires réalisent donc un travail important et sont accompagnées de 45 délégations permanentes. Une délégation permanente est un organe formel composé d’un Bureau avec un président, des vice-présidents; sa composition, fixe, reflète la diversité des groupes politiques. Cette délégation permanente couvre le monde entier. Très souvent, ces délégations – dont la composition varie entre 8 et 78 députés – constituent également le volet européen d’organes conjoints interparlementaires dans le cadre d’accords internationaux passés entre l’Union européenne et des pays ou régions tiers.

Un troisième organe, fondé en 2012, est très important dans nos relations internationales. Il est consacré à la coordination des élections et au soutien à la démocratie.

Tous ces organes sont liés: les délégations permanentes opèrent sous la supervision et la coordination des commissions des Affaires étrangères (AFET) et du Développement (DEVE). Les présidents de l’AFET et du DEVE co-président le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections.

Par ailleurs, nous disposons d'un certain nombre d'outils en matière de diplomatie parlementaire: les résolutions. Nous en avons peu parlé ce matin, mais les résolutions constituent un outil important de la diplomatie parlementaire. En effet, le Parlement européen adopte très régulièrement des résolutions sur l'application des accords internationaux, des résolutions sur les rapports faisant état des progrès des pays qui ont entamé un processus d'adhésion et des résolutions d'urgence sur les violations de l'État de droit, de la démocratie ou des droits de l'homme dans certains pays.

Les autres outils de la diplomatie parlementaire sont assez similaires à ceux que les précédents intervenants ont exposés. Il existe plusieurs outils favorisant le dialogue parlementaire. Je n'ai pas encore mentionné la fonction du président ou de la présidente du Parlement européen. En vertu du règlement intérieur du Parlement européen, la présidence joue un rôle prépondérant au niveau de l'engagement international du Parlement européen.

Pour faire écho à de précédentes interventions, j'ajouterai un petit mot sur l'objet du dialogue politique. En effet, quel est-il? Il repose souvent sur l'agenda bilatéral qui préside aux relations entre l'Union européenne et le pays en question. Les discussions se focalisent souvent sur l'application des accords, le contrôle de l'exécutif, l'assistance financière et l'état de la démocratie. Pour rebondir sur les propos du professeur Poirier, nous constatons aussi de plus en plus souvent que les ordres du jour des réunions comprennent des discussions sur l'élaboration de normes mondiales, notamment dans le domaine des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, et sur la préparation de grands rendez-vous multilatéraux comme les Conférences des parties des Nations unies (COP).

Cet agenda évolutif rappelle le principe de complémentarité. Le Parlement européen fixe l'agenda du dialogue politique selon le principe d'autonomie institutionnelle, tout en poursuivant un objectif de complémentarité.

Tous les acteurs, exécutifs ou parlementaires, font de la diplomatie européenne: ils sont tous liés par les objectifs du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Au quotidien et au niveau de mon administration, cela se traduit par des contacts très étroits avec le service d'actions extérieures de l'Union européenne et de la Commission européenne. Ces contacts servent à préparer, mener et suivre l'action de la diplomatie parlementaire. Cette complémentarité s'observe dans de très nombreuses résolutions du Parlement européen; elle est par ailleurs soulignée par les acteurs et les responsables de la diplomatie parlementaire européenne.

Dans ce cadre, je voudrais citer Mme Federica Mogherini, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne entre 2014 et 2019. À la fin de son mandat en 2019, elle a tiré le bilan de sa coopération pendant cinq ans avec le Parlement européen devant les commissions des affaires étrangères et du développement du Parlement européen. Elle disait: «Votre travail sur le terrain m'a été précieux. J'ai toujours pensé que la diplomatie parlementaire est un outil extraordinaire, parfois sous-estimé. Elle a été un élément essentiel de notre politique étrangère européenne et je peux citer de nombreux pays où vos missions, vos visites, ont contribué énormément à l'élaboration de nos politiques, complétant de manière excellente le reste de notre diplomatie sur le terrain.»

Je voudrais insister sur un volet de notre diplomatie parlementaire qui est en pleine expansion: les activités de soutien à la démocratie. Vous connaissez sans doute le Prix Sakharov, une des initiatives les plus visibles de l'activité de diplomatie parlementaire du Parlement européen. Notre Parlement supervise un grand nombre d'autres initiatives, y compris de médiation et de facilitation du dialogue. À ce niveau, la diplomatie parlementaire comporte un avantage indéniable par rapport aux diplomaties exécutives. Par exemple, les dialogues de médiation sont organisés entre des groupes politiques aux parlements ukrainien, serbe et macédonien. En complément de l'exposé de Mme Gérard, je cite également des programmes très importants de soutien aux capacités parlementaires. Il existe des complémentarités très claires entre le Parlement européen, les parlements nationaux et les parlements régionaux.

Étant donné la guerre qui se joue sur son territoire aux portes de l'Europe, l'Ukraine représente l'un des grands axes et l'une des priorités absolues de notre diplomatie parlementaire. Cette collaboration très étroite ne date pas d'hier: elle a été instaurée depuis 2014. Elle a permis au Parlement européen, dès le premier jour de l'invasion russe, de renforcer ses actions de soutien à la Rada, mais aussi à d'autres acteurs de la société civile. Les nombreuses compétences formelles du Parlement européen constituent autant de leviers de sa diplomatie parlementaire.

Je souhaite également attirer votre attention sur la mobilisation de la diplomatie parlementaire dans nos contacts avec nos homologues du monde entier. Le Parlement européen compte 45 délégations permanentes. Ces organes formels opèrent depuis de nombreuses années et ont permis au Parlement européen de développer des relations de confiance. Ces échanges étroits ont par exemple permis aux délégations permanentes de mener une action concertée le 1^{er} mars 2022, jour où le président Zelensky s'est adressé au Parlement européen lors d'une session plénière. En effet, ce discours avait été suivi de l'adoption d'une résolution du Parlement européen sur la guerre d'agression russe. Les délégations permanentes ont alors fait part de la résolution à nos homologues dans le monde entier. Elles ont proposé de discuter de la position de nos pays partenaires face à la guerre en Ukraine et de mobiliser un soutien en faveur de l'Ukraine. Il s'agit d'un exemple concret de la façon dont la diplomatie parlementaire a été activée avec nos partenaires dans le monde entier en soutien à l'Ukraine.

M. Xavier Baeselen. – Je vous remercie, Madame Goïnard, pour cet éclairage européen.

Focus sur l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

M. Xavier Baeselen. – Nous allons maintenant nous concentrer sur l'APF. Cette organisation internationale prend la forme d'assemblée générale qui regroupe de nombreuses sections francophones. Elle compte également des commissions parlementaires, qui mènent leur propre travail.

Nous avons la chance d'accueillir, à distance, Mme Angélique Ngoma, députée du Gabon, présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF. Par le passé, Mme Ngoma a occupé le poste de ministre dans différents gouvernements; elle fut notamment la première femme ministre de la Défense nationale du Gabon.

Madame Ngoma, pourriez-vous nous présenter le travail de votre commission? En quoi ce travail vous est-il utile en tant que députée du Gabon?

Mme Angélique Ngoma. – Mesdames et Messieurs, je vous remercie, en vos titres, grades et qualités. Je joins ma voix à celles des intervenants précédents pour remercier les organisateurs qui ont eu l'idée de proposer ce thème important pour la communauté parlementaire francophone. Pour ma part, j'aborderai le sujet de la diplomatie parlementaire sous l'angle du rôle de l'APF et, plus particulièrement, du travail de la Commission de la coopération et du développement de l'APF. La répétition étant la mère de toutes les pédagogies, je reviendrai aussi sur des points déjà abordés.

Traditionnellement, lorsque l'on parle de la diplomatie, on pense aux États souverains et au travail des professionnels que sont les ambassadeurs, les consuls et même les émissaires politiques. Aujourd'hui, fort heureusement, la diplomatie n'appartient plus uniquement aux diplomates professionnels et ne se limite plus aux simples relations politiques. Qu'il s'agisse d'événements nationaux ou internationaux, la diplomatie s'insère dans les secteurs économiques, stratégiques, culturels, climatiques, et dans le monde d'entreprise, du tourisme, du sport, de la recherche, de la religion, du numérique, de la santé, de l'environnement, etc. Par conséquent, de nombreuses formes de communication sont devenues diplomatiques.

L'internationalisation de l'activité parlementaire entraîne également la matérialisation de la diplomatie parlementaire qui, aujourd'hui, permet aux parlementaires d'atteindre des horizons encore inexplorés par la diplomatie étatique. En outre, de nos jours, les échanges internationaux portent de plus en plus sur une multitude d'enjeux, tels que l'éducation, la santé et l'environnement, qui sortent des domaines traditionnels comme la souveraineté territoriale ou les échanges commerciaux.

Dans un monde interdépendant et bien desservi par les nouvelles technologies de l'information, les négociations entre les instances exécutives des États se multiplient. Cela peut donner l'impression que les assemblées parlementaires sont parfois confinées à un rôle d'observation. Dans les assemblées, les parlementaires francophones réclament aux gouvernements des débats sur les projets ayant *in fine* des effets tangibles sur les populations qu'ils représentent. Il semble donc tout à fait légitime que les députés – les élus – désirent se



Mme Angélique Ngoma, Députée du Gabon, Présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF.

saisir de ces questions sur la scène internationale, ne serait-ce que par souci de transparence démocratique. L'action interparlementaire devient alors un élément majeur d'une stratégie d'adaptation et de modernisation du parlement, lui permettant de s'affirmer en tant que rouage central d'une société démocratique et de l'État de droit.

Les débats sur les problèmes politiques, économiques et sociaux d'actualité outillent efficacement les parlementaires pour voter des lois permettant de mieux contrôler les effets des grands courants et événements internationaux sur leurs sociétés respectives. Les activités interparlementaires leur permettent aussi d'influencer l'opinion d'autres acteurs du système de manière à atténuer certains effets parfois négatifs sur les populations qu'ils représentent. Les activités diplomatiques permettent donc aux parlementaires d'évoluer sur la scène internationale, en parallèle avec le pouvoir exécutif, pour promouvoir ou préserver les intérêts de leur État. Les alliances interparlementaires, en synergie avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont été très utiles pour assurer l'universalité des vaccins au plus fort de la crise sanitaire de la Covid-19.

Pour les parlementaires membres de l'APF, la diplomatie n'est plus perçue exclusivement comme un instrument pour résoudre des conflits. Elle est devenue également un instrument de dialogue au service de la paix et des intérêts d'une société. En ce sens, elle évoque l'esprit

de la négociation et de l'échange, comme l'a si bien rappelé tout à l'heure un intervenant. Le caractère pluraliste des délégations interparlementaires confère aux positions prises par les parlementaires une légitimité incontestable. En effet, tous les groupes parlementaires représentés dans les parlements, qu'il s'agisse des groupes formant le gouvernement ou des groupes formant l'opposition, participent aux débats. Cette diversité permet de faire valoir l'ensemble des courants d'opinion sur les scènes nationale et internationale. C'est donc une force indéniable de la diplomatie parlementaire.

Ainsi, dans le cadre de la résolution des conflits et des crises, la diplomatie parlementaire complète la diplomatie gouvernementale par son caractère moins formel et plus souple. Elle peut trouver des solutions novatrices à des problèmes qui résistent parfois à la diplomatie traditionnelle. Elle présente également l'image avantageuse du multilatéralisme et du pluralisme politique, éléments qui peuvent servir d'exemples sur le plan de l'ouverture au dialogue et à la négociation.

Notons enfin que plusieurs parlements contribuent, depuis 1995, au développement d'actions positives de la francophonie parlementaire en matière de médiation. Cette francophonie parlementaire a participé sous les auspices de l'APF à des missions d'information et de bons offices parlementaires au Burundi en 1995 et 1998, en Haïti en 1999 et en 2006, en Guinée en 2000 et, plus récemment, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Liban et, il y a quelques semaines encore, au Niger.

Que ce soit pour mieux légiférer sur ces questions qui ont une dimension internationale, pour influencer l'opinion d'acteurs internationaux ou encore pour promouvoir la démocratie, la paix, la justice et la prospérité, la diplomatie parlementaire francophone devient un outil essentiel des parlements.

L'APF est une organisation interparlementaire composée de 91 sections réparties sur quatre régions que sont l'Afrique, l'Asie Pacifique, l'Amérique et l'Europe. Ses actions visent à renforcer la coopération entre les parlementaires et des groupes de parlementaires partageant les valeurs de la charte de la Francophonie. L'APF contribue aussi au rayonnement de la langue française et à la connaissance réciproque des cultures d'expression française. La grande importance qu'accorde l'APF à ses activités de coopération parlementaire témoigne de son engagement en faveur d'une diplomatie parlementaire active. Le réseau diversifié de relations interparlementaires développé par l'institution, ainsi que les actions qu'elle mène, répond à l'un des objectifs parlementaires de l'APF sur la scène internationale, à savoir une participation active à l'édification d'une communauté francophone mondiale fondée sur la démocratie, la paix et la solidarité. L'APF fait donc du développement durable l'un de ses domaines prioritaires de proposition et d'intervention dans l'espace francophone.

L'APF comprend quatre commissions: la Commission des Affaires parlementaires, la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles, la Commission politique et la Commission de la Coopération et du Développement, dont je suis la présidente.

Cette dernière commission examine les questions relatives au développement humain – santé, population et pauvreté –, au développement durable – environnement, énergie et agriculture – et au développement économique sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité. Notre commission a développé de nombreux partenariats au

bénéfice des parlementaires avec des organisations internationales telles que l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), la Banque mondiale, l'Association du notariat francophone, l'OMC et la FAO. L'une de ses priorités est en effet le suivi des négociations commerciales effectuées sous l'égide de l'OMC.

M. Xavier Baeselen. – Madame Ngoma, pourriez-vous nous indiquer l'une ou l'autre thématique concrète sur laquelle vous travaillez actuellement dans votre commission parlementaire?

Mme Angélique Ngoma. – Notre commission a tenu des débats portant notamment sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'universalité du vaccin au moment de la crise de la Covid-19 ou encore la dette des pays pauvres. Actuellement, nous travaillons sur des alliances parlementaires de sécurité alimentaire et nutritionnelle et nous débattons sur les changements climatiques. Nous avons ainsi engagé un important travail, en collaboration avec l'IFDD, sur un corpus législatif sur le climat qui pourrait bénéficier à tous les parlements membres de l'APF.

M. Xavier Baeselen. – Que voulez-vous dire par «corpus législatif»? Pourriez-vous le préciser, afin que les participants ici présents comprennent le travail que vous effectuez?

Mme Angélique Ngoma. – Lors de la Conférence des parties des Nations unies sur le changement climatique de Paris, la plupart des États membres des Nations unies ont pris un engagement. Sur cette base, il a été demandé de normaliser les législations nationales. Nous partons du principe que, si certains pays sont avancés, d'autres ne le sont pas. Il est bon que nous puissions définir une norme pour les États francophones et qu'à l'intérieur de cette indication et en fonction de l'avancement législatif de chacun des États, nous puissions nous retrouver. Dès lors que nous appartenons à un même espace linguistique, il est bon que la norme législative soit plus ou moins semblable, tout en tenant compte des spécificités de chaque État.

Sur cette base, nous avons lancé une réflexion en collaboration avec l'IFDD, pour laquelle une consultante a d'ailleurs été désignée. Le rapport sera intégralement présenté à Québec et ce corpus législatif sera soumis à l'appréciation des sections, afin que nous disposions d'une norme législative sur la croissance verte et les changements climatiques.

Voilà les enjeux essentiels auxquels s'intéresse fortement notre commission. Nous avons également traité d'écologie, avec des travaux sur l'agroécologie et l'agroforesterie, en appui avec le FAO ou de la problématique de la zone de libre-échange économique africaine (ZLECAF). Ce sont des points porteurs. Nous essayons de prendre des résolutions qui sont à la portée des différentes sections. Nous interpellons ainsi les différents parlements pour qu'ils tiennent compte d'un certain nombre de mesures.

Comme vous l'avez dit, l'aspect particulier de la diplomatie parlementaire est de faire bouger les lignes. Dans cet esprit, nous devons aspirer aussi à des adaptations, compte tenu des problématiques actuelles, qu'il s'agisse des progrès technologiques et scientifiques, de l'innovation ou encore de l'intelligence artificielle, par exemple. Nous devons innover et bousculer les habitudes pour faire face aux mutations rapides du monde et redoubler d'efforts pour mieux répondre aux exigences de nos populations, qui sont en quête de plus de justice sociale et de bien-être.

Nous devons aussi promouvoir la langue française dans les espaces internationaux, mais aussi dans le domaine économique, pour faire du français une langue utile. Le potentiel économique de la culture francophone est un levier encore trop souvent sous-estimé. C'est l'objectif que nous poursuivrons lors de la prochaine réunion de notre commission, qui se déroulera du 24 au 25 mai 2023 à Québec. Elle sera suivie d'un colloque organisé les 26 et 27 mai, à l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec, que je tiens encore à remercier.

J'en profite également pour dire que nous sommes touchés par les élans de solidarité. Comme vous le savez, un fonctionnaire de l'Assemblée nationale gabonaise a reçu le Prix Geoffrey-Dieudonné 2022 de l'OIF. Ce prix est une joie pour nous, mais il nous rappelle aussi la douleur d'avoir perdu un éminent cadre d'une assemblée francophone. C'est grâce à ce brin de solidarité et grâce aux déplacements entre nos parlements que nous franchissons les frontières pour rencontrer l'autre et que nous apprenons à nous connaître et à conjuguer ensemble.

Au Gabon, un deuil national de trois jours a été décrété par le président de la République à la suite du naufrage dans lequel des compatriotes ont perdu la vie. Nous traversons ce deuil national en solidarité avec l'ensemble des institutions de la République. Depuis hier, nous sommes en union avec tous les États membres de l'espace francophone qui traversent des moments difficiles et qui sont parfois touchés dans leur chair. Vous comprenez l'émotion qui est la mienne.

C'est en ma qualité de présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF que je me prête à ces riches échanges. J'espère que nous recevons les éléments d'ouverture de notre colloque et des débats qui vont s'en suivre.

M. Xavier Baeselen. – Madame Ngoma, nous vous remercions d'avoir pris le temps de participer à notre colloque et nous présentons nos plus sincères condoléances au Gabon.



Je vous propose de visionner à présent une capsule vidéo de M. Bruno Fuchs, secrétaire général parlementaire de l'APF.

M. Bruno Fuchs. – Chers amis francophones, chers collègues parlementaires, je suis ravi d'intervenir dans le cadre de ce colloque et de fournir une contribution sur un sujet qui me tient à cœur. Il s'agit d'un sujet central que doit développer l'APF: la diplomatie parlementaire.

La diplomatie parlementaire est essentielle dans un monde où le nombre de crises augmente depuis quelques années. C'est notamment le cas dans les pays francophones: coups d'État, crises sécuritaires, guerres entre différents pays et crises de gouvernance. Le modèle même des pays démocratiques francophones – l'État de droit, les libertés publiques, la vision multilatérale – est en danger. Il est menacé par les impérialismes russes ou chinois, mais aussi par les relents nationalistes. J'en veux pour preuve le mandat du président Trump aux États-Unis ou celui du président Bolsonaro au Brésil.

En raison des crises et menaces qui pèsent sur le modèle démocratique, il faut renforcer la diplomatie parlementaire. Nous, parlementaires, sommes des élus du peuple. Nous avons donc une légitimité au moins aussi forte que les exécutifs. Notre légitimité est même plus forte que celle des exécutifs, notamment dans les situations de crise. Les crises au Mali ou au Burkina Faso sont des crises d'exécutifs; les peuples, quant à eux, continuent d'échanger entre eux. Pour ma part, je continue à échanger avec mes amis maliens, avec mes amis burkinabés. Nous, parlementaires, devons continuer à renforcer les échanges entre les peuples, surtout en situation de crise. De ce fait, l'APF a pris la décision de mener des missions au Mali et au Burkina Faso. Elle se rend au Mali, notamment parce que l'usage du français allait y être interdit comme langue officielle. Il y a donc des menaces fortes qui pèsent sur la Francophonie et l'APF.

L'APF est un acteur majeur, car elle a la possibilité de continuer à faire du maillage. C'est d'autant plus vrai avec des pays qui ont plus de mal avec le modèle démocratique et avec la Francophonie. Cela s'est vérifié en 2017 en Guinée. Dans ce pays-là aussi, il fallait qu'on avance dans la transition, qu'on rétablisse les institutions et la constitution guinéenne. Le colonel Doumbouya est en train de faire ce travail.

L'APF s'est rendue au Bénin en 2019 et en 2022. Grâce à ces missions, le parlement et les institutions du Bénin retrouvent une expression démocratique. C'était aussi le cas au Cambodge où l'APF s'est rendue en décembre 2022; à la suite de cette mission, le gouvernement cambodgien a pris l'engagement d'élargir le champ de libertés. Rendez-vous est pris en juillet 2023 pour en juger.

Nous, parlementaires, devons aider et accompagner ces pays dans la transition. Nous devons les soutenir pour qu'ils rétablissent leurs institutions. L'APF réalise ce travail de soutien depuis un long moment déjà. Aujourd'hui, les crises augmentent en nombre et en intensité. Notre institution est donc amenée à effectuer des missions de soutien et d'accompagnement. Sur un certain nombre de sujets, notre action forte a permis de préserver et de renforcer notre modèle francophone.

Certaines de nos activités sont plus régulières: nous menons par exemple des missions de contact lors des élections présidentielles dans différents pays, des missions d'observation

avec l'OIF, des missions de coopération interparlementaire. Nous cherchons à renforcer la capacité des parlements des pays de la Francophonie à mieux exercer leurs prérogatives et à mieux faire valoir leurs pouvoirs. C'était le cas lors des missions interparlementaires qui ont eu lieu en Albanie, en Côte d'Ivoire et en Haïti.

Nous sommes présents dans tous les pays de la Francophonie. L'APF compte 91 sections différentes, 91 pays ou 91 parlements de région dans les pays fédéraux. Elle compte un large éventail de pays, avec des «valences» et des cultures différentes, mais avec une ambition partagée et un modèle identique. C'est de ce modèle que vous discutez actuellement à Bruxelles.

Je vous souhaite de passer une journée riche en débats. J'espère que, grâce à notre action collective, nous pourrions renforcer ce modèle qui, comme vous l'avez remarqué, est aujourd'hui menacé.

M. Xavier Baeselen. – L'APF rassemble des commissions – Mme Ngoma, présidente de commission, a évoqué les dossiers concrets abordés dans ces commissions parlementaires – et quatre régions, à savoir la région Amérique, la région Asie-Pacifique, la région Europe et la région Afrique.

Monsieur Sansan Tilkouété Dah, vous êtes en direct depuis Abidjan. Monsieur le Député, quel est le rôle de la région Afrique et du chargé de mission parlementaire Afrique dans le cadre de l'APF?

M. Sansan Tilkouété Dah. – Je voudrais vous remercier pour cette invitation à participer à un débat d'un intérêt et d'une actualité certains. Je vais essayer de répondre à la question sur le rôle d'un chargé de mission. Le terme en lui-même est révélateur de la fonction qui consiste à aller au contact de l'information, à rapporter tous les faits et toutes les actions susceptibles d'intéresser l'APF dans le cadre d'une dynamique et d'une action pouvant lui permettre d'être présente partout dans son espace.

Le rôle d'un chargé de mission, en lien avec la diplomatie parlementaire, c'est de mener des actions dans l'ombre, afin de vérifier certains faits, d'obtenir certaines informations, d'écouter, de recevoir des orientations et d'essayer de les traduire en actes partout où cela est nécessaire. J'en veux pour exemple la mission récente du secrétaire général administratif de l'APF et du conseiller Bachir au Niger, très utile dans la mesure où elle a permis aux parlementaires de l'APF d'avoir une autre compréhension de ce qui se passe réellement au Sahel.

En tant que parlementaires, nous voici plongés dans une action diplomatique dont nous n'avons pas à rougir. On se demande parfois si le parlement doit mener ce type d'action. Par le passé, les actions gouvernementales étaient réservées au gouvernement, mais, avec le temps, on s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas tout faire. On a alors assisté à la naissance d'ONG. Aujourd'hui, il doit être permis au parlement de mener des actions en vue de soutenir l'action exécutive et de porter une autre voix, de proposer une autre orientation, de proposer une autre façon d'aborder les questions. C'est dans cet état d'esprit que notre dernière mission au Niger a pu mener les débats. Lorsque le moment de présenter les résultats de cette mission viendra, l'APF sera bien plus fière de savoir que son action diplomatique est fructueuse et permet de prendre des meilleures décisions.

Autrement dit, si nous regardons notre fonction première de parlementaire, le chargé de mission Afrique a aussi pour tâche de regarder dans quelle mesure c'est peut-être une nouvelle mission, mais qui n'est pas loin l'action principale notre organisation. On pourrait communautariser notre droit par exemple, communautariser nos actions dans la mesure où elles peuvent se correspondre. Concrètement, si une action qui se passe au Niger, en République démocratique du Congo (RDC), au Gabon ou au Cameroun intéresse la Côte d'Ivoire ou d'autres pays, on doit penser à une communautarisation dans le cadre de l'espace francophone et favoriser ainsi une union dans l'action. Je reviendrai sur quelques éléments si le temps nous le permet.

M. Xavier Baeselen. – Je vous remercie, Monsieur Dah, pour votre participation fort appréciée depuis Abidjan et qui nous a permis de mieux comprendre le rôle d'un chargé de mission. À ce propos, M. Luperto, qui est à nos côtés, est chargé de mission Europe à l'APF. Pouvez-vous brièvement, Monsieur Luperto, nous rappeler votre rôle et celui de la région Europe de l'APF, dont le secrétariat est assuré par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je souhaite évoquer le rôle de chargé de mission à la tête de la région Europe, composée de 29 sections, douze membres, quatorze associés et cinq observateurs. Nous agissons au sein de l'APF qui regroupe 91 parlements et est subdivisée en quatre organisations régionales: la région Europe, la région Afrique, la région Amérique et la région Asie-Pacifique. Dans ce cadre, nous sommes chargés d'implémenter, pour ce qui concerne notre région, le cadre stratégique fixé pour l'APF. Les différentes régionales doivent évidemment faire preuve de cohérence avec le travail de l'APF international.



Notre région œuvre dans plusieurs champs d'action. Il y a d'abord l'utilisation de la langue française, notamment dans les instances européennes. À cet égard, nous avons mené un travail important en rédigeant un rapport qui a servi la présidence française de l'Union européenne il y a quelques années. Ce rapport, qui avait été initié dans cette Assemblée par quelques parlementaires, était consacré à l'utilisation du français dans les institutions européennes, en particulier au moment où le Royaume-Uni quittait l'Union européenne. C'était alors l'occasion d'un rééquilibrage de l'usage des langues et du français, mais pas uniquement, car la question du multilinguisme était centrale et concerne tous les États membres dont les représentants ont parfois des difficultés à s'exprimer dans leur langue lors des débats. À l'initiative de la régionale, une consultation de 500 eurodéputés sur la perception du multilinguisme dans les travaux au Parlement européen a d'ailleurs été lancée.

Nous travaillons également sur les questions relatives à l'État de droit, à la démocratie et au respect des droits humains. Nous œuvrons aux côtés de certaines sections pour accompagner des situations de crise. Je pense à une mission réalisée en Arménie dont le départ avait été reporté, car le président de son parlement avait été laissé pour mort à la suite

de l'envahissement l'assemblée par des mouvements populaires. Nous avons reprogrammé le déplacement pour faire sortir le pays d'un certain isolement dans cette crise. À en croire les courriers reçus par la suite, notamment en provenance de l'ambassade d'Azerbaïdjan, ces déplacements de parlementaires extérieurs qui viennent mettre en lumière et dénoncer des situations délicates ont eu un impact. En qualité de chargés de mission, nous avons aussi la possibilité de peser sur le cours des choses.

J'ai par exemple travaillé au rejet de la candidature de la Hongrie, sur la base de l'organisation d'une régionale. Cela a supposé des contacts bilatéraux importants avec d'autres partenaires, la Géorgie en particulier, que nous avons convaincue d'organiser une assemblée générale, pour un coût de 500 000 euros, afin d'éviter qu'un régime pas tout à fait en phase avec les préoccupations européennes ne se serve de la caisse de résonance francophone pour légitimer son autorité et son pouvoir. C'est aussi en cela que le *soft power* d'un chargé de mission permet de faire à certains moments.

Je voudrais encore épinglez deux éléments auxquels nous avons été attentifs, avec le secrétariat de la régionale. Avec le Train des mémoires, un important travail a été fait pendant six mois sur les thématiques des génocides et du devoir de mémoire, avec quelques dizaines de jeunes qui ont travaillé avec des experts – nous avons aussi un rôle, en tant que chargés de mission, et au niveau du secrétariat de la régionale, dans la sélection d'experts venant nourrir nos travaux avec les parlements.

Et je voudrais revenir à l'Ukraine, puisque nous avons été parmi les premiers à donner la voix à des élus ukrainiens, bien avant que le président Zelensky ne soit invité partout. Constaté les problèmes ukrainiens grâce à des contacts en visioconférence avec des parlementaires de la Rada lors de la Conférence des Présidents de l'APF Région-Europe nous a blessés. Je sais que Zénon Kowal, notre ancien diplomate, ici présent, adéquatement employé à l'époque comme traducteur, a également été touché. Les échanges ont été de qualité et ont laissé un souvenir mémorable à toutes les sections des parlementaires. Je pense que nous avons fait ce jour-là œuvre utile. Cela a abouti à l'adhésion de l'Ukraine à l'APF, adhésion utile alors que celle à l'Union européenne prendra plus de temps. Elle a permis à l'Ukraine de se sentir légitimée par un cénacle plus large, le cénacle francophone, et de se sentir arrimée dans une force politique internationale.



M. Xavier Baeselen. – Puisque nous parlons des différentes fonctions exercées par nos parlementaires au sein de l'APF, je voudrais interpellé M. Wahl, qui est avec nous également aujourd'hui.

Monsieur Wahl, vous êtes vice-président de l'APF au niveau international. Quel est précisément votre rôle dans le cadre de cette organisation?

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Le Bureau de l'APF permet de faire la synthèse de l'ensemble des travaux qui ont été faits au cours de la période précédente. M. Luperto a notamment parlé de

son rôle en tant que chargé de mission Europe. Mais il est clair que le Bureau peut également prévoir des orientations particulières en ce qui concerne l'une ou l'autre politique à mener en fonction des différentes régions de l'APF.

Deuxièmement, la commission politique, dont le rôle est important, est amenée à examiner la situation extrêmement tendue dans certains pays membres de l'APF. M. Luperto en a cité un, mais je pourrais en citer d'autres. Par exemple, je me pose des questions sur ce qui se passe en Géorgie, où nous nous rendrons dans quelques mois.

À la dernière réunion du Bureau, nous avons réintégré ou, en tout cas, mis en voie de réintégration, un parlement asiatique. Était-ce la bonne décision ou était-ce prématuré? À un moment donné, un subtil équilibre doit être trouvé par les membres du Bureau: dire que les critères idéaux ne sont pas respectés et voir que la situation n'évolue pas ou alors considérer que l'exclusion de tous les États qui ne sont pas parfaits risque de déboucher sur une situation où l'APF perd bon nombre de ses membres. Une certaine forme de réalisme est donc indispensable.

Enfin, un dernier élément concerne tous les autres contacts qu'il peut y avoir. Nous décidons de donner une impulsion sur tel ou tel élément. Par exemple, lors de la dernière réunion du Bureau, le secrétaire général parlementaire a expliqué toute l'importance d'avoir un observateur au sein de l'ONU. Il a notamment pris pour exemple la situation à Haïti: Haïti est devenu un État sans droit et sans loi où toutes les actions que l'APF mène restent vaines s'il n'y a pas, à côté de ces actions, une politique et un travail de conviction au sein des organisations internationales puissantes.

M. Xavier Baeselen. – Je vous remercie, Monsieur Wahl.

Je demande à M. Cesselin de nous présenter le cadre de l'APF. En effet, tout le monde, ici dans cette salle, n'est peut-être pas au fait des structures de l'APF.

Monsieur Cesselin, pourriez-vous nous expliquer brièvement la structure et le rôle de l'APF?

M. Damien Cesselin. – J'ai préparé une intervention structurée autour des missions de l'APF. Je reviendrai sur des points déjà évoqués, en les organisant différemment. Tout d'abord, je remercie le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'avoir organisé cet événement extrêmement utile. Un bémol toutefois. Pour moi, écrire «voie(x)» est un barbarisme. Il aurait été tellement plus élégant de dire: «une autre voie, une autre voix». En français, nous avons de très belles figures de style. Nous aurions pu utiliser dans ce cas à la fois une anaphore, une homophonie et une gradation.

Créée en 1967, l'APF a pour première mission la défense de la belle langue française – même si elle est appelée à évoluer – dans les enceintes parlementaires. Il s'agit en réalité de la mission d'origine de l'APF. Au fil des années, de nombreuses missions se sont ajoutées à celle-ci. Basée à Paris, l'administration de l'APF consacre beaucoup de moyens humains, financiers et de temps, à la coopération interparlementaire. Cette mission me concerne particulièrement et implique des usages bien établis. Elle est organisée chaque année et accompagnée d'une campagne établie sur la base des demandes de nos 91 sections. Ces dernières y sont très attachées et nous essayons de les améliorer à travers les corpus législatifs évoqués précédemment par Mme Ngoma



M. Damien Cesselin, Secrétaire général administratif de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Il s'agit d'un nouveau concept visant à mieux répondre aux attentes des parlements, consistant à agglomérer le produit des travaux de nos séminaires, celui de nos commissions et de nos réseaux, et les analyses technico-juridiques des lois existant sur un sujet. Nous entamons ce travail de corpus législatif sur les changements climatiques, avec un résultat attendu pour 2023. Cela devrait nous permettre d'offrir à nos 91 sections un service encore amélioré en matière de coopération interparlementaire.

Puisque nous parlons de la coopération interparlementaire, je souhaite rendre hommage à la mémoire de Geoffrey Dieudonné, assassiné il y a quelques années. Il existe d'ailleurs des formations et un prix Geoffrey-Dieudonné, remporté cette année par un haut fonctionnaire gabonais. Ce dernier effectuera un stage, pris en charge par l'APF, à l'Assemblée nationale du Québec. Par ailleurs, je remercie le Pr Poirier, car à l'image de M. Jourdain, je faisais de l'isomorphie législative progressive sans le savoir, conformément à l'objectif de nos corpus législatifs.

L'APF participe aux débats internationaux sur les grands dossiers contemporains, tels que le climat, les droits LGBT et la lutte contre la peine de mort. De nombreux pays africains ont prononcé des moratoires sur la peine de mort. Nous essayons de les accompagner de façon à acter sa suppression définitive dans leur législation. De nombreux plaidoyers sont également prononcés sur l'inclusivité, notamment en faveur des femmes et de la jeunesse. Ces deux derniers enjeux sont cruciaux, car les femmes sont encore victimes de nombreuses inégalités dans tous les domaines de la vie sociale, mais aussi de la vie civile et familiale, et

ce, dans une grande partie de l'espace francophone. La Francophonie constitue un vecteur puissant pour améliorer la situation. L'APF comporte un réseau de femmes parlementaires, qui fait d'ailleurs l'objet d'un suivi administratif particulier par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce réseau a fêté ses vingt ans l'année dernière et est extrêmement actif. Plusieurs parlementaires de cet hémicycle prennent d'ailleurs part à ses travaux. Ce réseau produit concrètement de nombreux éléments utiles pour les parlements; il a notamment élaboré une politique-cadre de lutte contre le harcèlement dans les parlements.

Force est de constater que là où la francophonie recule, la prise en considération de ces grands défis contemporains recule également. Un exemple: le Mali. Quand on regarde le projet de Constitution actuellement en discussion, on observe que les droits des LGBT de même que la pluralité religieuse sont en régression. On remarque également que même si la junte malienne a décrété que le français n'était plus la langue officielle, son projet de Constitution est en langue française...

Quatrièmement, compte tenu des nombreux cas de déséquilibre et de déstabilisation politiques, d'augmentation de l'extrémisme violent et de terrorisme dans une grande partie de l'espace francophone, la question de la diplomatie parlementaire est de plus en plus prise en considération par l'APF. À cet égard, je reviendrai sur les propos de M. Baeselen qui tenait à s'assurer du fait que nous travaillions en concertation avec les ambassadeurs. Rassurez-vous, Monsieur l'Ambassadeur: lors de nos réunions internationales, ce sont sans doute les délégations belges qui veillent le plus à travailler en concertation avec leurs ambassadeurs. De plus, les ambassadeurs belges sont très réactifs. À l'occasion de chaque réunion internationale, la section du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles contacte l'ambassade qui la reçoit ensuite. Ce n'est pas le cas pour toutes les sections. Pour paraphraser l'actrice Arletty, je dirais que si mon cœur est français, mon cerveau est francophone. Je ne pense donc pas toujours à la France, mais c'est parfois plus difficile d'avoir des contacts avec les ambassadeurs français. Il en va d'ailleurs de même pour d'autres pays.

En tant que secrétaire général administratif de l'APF, mon interlocuteur – même si je suis Français – n'est pas l'ambassadeur de France, mais le Groupe des ambassadeurs francophones, qui constitue un outil formidable à notre disposition. Il n'est pas toujours actif et n'existe pas partout, mais peut se montrer très dynamique. Il est présidé presque systématiquement par des ambassadeurs non français, de façon à ce que le barycentre de la Francophonie ne soit pas la France. Ce groupe est un interlocuteur très intéressant, car ses membres sont au fait de toute la réalité de l'écosystème francophone du pays où se situe leur poste. Nous ne manquons jamais de travailler avec eux.

Vous avez dit que les résultats de la diplomatie parlementaire étaient difficilement quantifiables. Je me permettrai de vous renvoyer la balle: si le ministère belge des Affaires étrangères dispose d'une machine à mesurer l'efficacité de la diplomatie, je veux bien qu'il me la prête! La diplomatie n'est pas une science exacte, qu'il s'agisse de celle des États, des gouvernements ou des parlements. Après un peu plus d'un an d'activité dans cette fonction, j'ai le sentiment que la petite équipe de 15 à 20 collaborateurs qui constitue l'APF fait un travail extraordinaire dans tous ces domaines. Nous sommes d'ailleurs reconnus par nos 91 sections.

Chaque année, de nouveaux parlements – nationaux, régionaux ou provinciaux – de tous les continents frappent à notre porte, parce qu'ils se rendent compte que l'APF est une institution utile. Ainsi, l'organisation du bureau de l'APF au mois de janvier dernier à Vanuatu – un territoire mi-francophone mi-anglophone situé à l'extrémité de la planète – a suscité un regain d'activité du parlementarisme francophone dans l'espace Pacifique. Il est important que les pouvoirs publics francophones s'investissent aussi dans cet espace fondamental en raison des défis géopolitiques que nous avons à y relever: le changement climatique, la compétition commerciale, la présence de différentes sphères d'influence (anglo-saxonne, étasunienne, chinoise...), etc.

En l'occurrence, le Parlement du Vanuatu – qui devait sept ou huit années d'arriérés de cotisations à l'APF – a versé plusieurs dizaines de milliers d'euros d'un seul coup pour rejoindre l'institution. Cet événement à Papeete lui a démontré qu'il y avait des choses à y faire et à y gagner, notamment en termes de rehaussement de sa capacité technico-juridique à légiférer. De fait, nous allons à nouveau pouvoir offrir une coopération parlementaire à cette république. Par ailleurs, la section du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la région Europe a également entrepris des démarches vis-à-vis de l'Ukraine.

Demain, je serai à Bucarest pour célébrer les trente ans de la Roumanie dans la Francophonie institutionnelle. Après la chute du Mur de Berlin, la Roumanie a été le premier pays de la grande Europe de l'Est à rejoindre l'espace francophone. D'autres pays de l'Europe centrale, orientale, balkanique ou caucasienne ont suivi. Aujourd'hui, la région Europe comporte trente sections. Certes, tous les parlementaires ne parlent pas français, mais quelques parlementaires et fonctionnaires parlementaires sont très attachés à la langue française et à la culture francophone, aux droits humains envisagés sous le prisme de la politique, à la démocratie et à l'État de droit, autant de valeurs véhiculées par la Francophonie depuis la Déclaration de Bamako. J'espère qu'au mois de juillet prochain, lors de la séance plénière qui aura lieu à Tbilissi, en Géorgie, l'Ukraine entrera dans l'APF.

Un de mes collaborateurs se trouve actuellement à Ouagadougou et je suis très inquiet de ce qui s'y passe. J'ai pris des garanties en termes de sécurité avant son départ. Il mène en effet une mission technique avec l'OIF pour accompagner l'assemblée de transition burkinabé vers le retour à la normalité institutionnelle. Il est impossible d'accompagner les parlementaires parce que l'assemblée a été dissoute, mais il reste une super structure administrative que nous essayons d'accompagner, tout comme l'OIF accompagne le gouvernement de la junte pour revenir au plus vite à un État démocratique. Nous menons régulièrement des missions de ce type et elles sont très risquées. Depuis le drame qui a frappé Geoffrey Dieudonné, nous faisons encore plus attention à la sécurité de nos collaborateurs.

À l'heure de la mondialisation, à l'heure où l'on prône de plus en plus l'ouverture aux autres et au monde, à l'heure où l'on reproche aussi aux pays francophones occidentaux de laisser le terrain à d'autres forces, la Francophonie pourrait permettre de contrecarrer certaines influences venant de Chine ou des États-Unis. À travers leur langue et les autres véhicules culturels, ces pays travaillent à une certaine homogénéisation du monde. Les parlementaires francophones ont un rôle central à jouer dans ce domaine, et on leur reprocherait de se regarder le nombril s'ils ne le faisaient pas. Comme toutes les activités organisées par l'APF, ce colloque montre que les parlementaires francophones, mes autorités politiques, sont très

dynamiques, tournées vers l'avenir et qu'elles réfléchissent à de nouveaux dispositifs et de nouvelles actions à mener pour améliorer l'état du monde.

M. Xavier Baeselen. – Nous accueillons Mme Françoise Schepmans, vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie. Madame Schepmans, quels sujets abordez-vous dans ce réseau, quelles expériences en rapportez-vous? Ces dernières vous sont-elles utiles à titre individuel, en tant que membre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou plus généralement pour l'institution parlementaire elle-même?

Mme Françoise Schepmans (MR). – Après les interventions très enthousiastes et positives de certains intervenants de cette matinée, je vais résumer brièvement ce qu'est le Réseau des femmes parlementaires. La Francophonie parlementaire s'est dotée en 2002 d'un Réseau des femmes parlementaires afin de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone. Ce réseau œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements qui sont membres et dans les organisations internationales. Il vise aussi à favoriser les échanges d'expériences et encourager la solidarité entre les femmes parlementaires. Enfin, et surtout, il veut contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant.



Ce réseau développe des actions: organisation de séminaires, diffusion d'informations, sensibilisation sur la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, sur la participation des femmes en politique, sur l'intégration du genre dans les budgets et sur l'autonomisation économique des femmes. Ces objectifs doivent permettre l'édification d'une communauté francophone basée sur la démocratie, la justice sociale et la paix.

Ces échanges au sein du réseau avec des femmes parlementaires sont essentiels. Il y a par exemple des échanges avec des femmes parlementaires de pays africains bien déterminés et défendant des positions très courageuses.

En 2014, l'ONU Femmes lançait son programme *HeForShe*, un mouvement de solidarité en faveur de l'égalité de genre créé pour encourager les hommes et les garçons à militer pour les femmes et les filles et à soutenir le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

L'égalité des genres fait partie des compétences du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'est pleinement engagé dans ce programme. Ainsi, le Parlement a chargé l'une de ses cinq commissions permanentes de la compétence spécifique des droits de la femme. Un comité d'avis gère également les questions relatives à l'égalité des chances. Il

peut rendre des avis de sa propre initiative ou à la demande du président du Parlement. Ces deux instruments institutionnels permettent aux députés de se saisir de manière efficace de cette problématique.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est également engagé à soutenir et à intégrer le mouvement de solidarité *HeForShe* créé par l'ONU, et il a fermement marqué sa volonté d'agir dans la durée. En juillet 2017, grâce à notre plan d'action visant à inscrire pleinement le Parlement dans une démarche de défenseur de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'ONU Femmes a autorisé notre assemblée à intégrer le mouvement *HeForShe*. Notre Parlement fut le premier parlement en Europe à se voir octroyer le label *HeForShe*.

Je voudrais encore préciser que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'une charte de déontologie, qui a justement été établie en réponse à un constat fait à l'occasion d'un colloque organisé par l'UIP.

Un groupe de travail composé de dix membres a été constitué pour élaborer une politique-cadre visant à lutter contre le harcèlement au sein des assemblées parlementaires. La lutte contre le harcèlement est évidemment importante pour les parlements européens et américains, mais aussi et surtout pour les assemblées parlementaires africaines. Cette politique-cadre a été adoptée en juillet dernier en séance plénière et sera prochainement mise en œuvre au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Xavier Baeselen. – Toutes ces thématiques sont effectivement au cœur des préoccupations des parlements et les parlementaires de la Francophonie s'en saisissent dans les commissions. Les membres des commissions et de l'APF sont parfois aussi aidés par des experts qui les accompagnent dans leurs travaux. Un de ces experts est parmi nous: M. Vincent Laborderie, chargé de cours à l'UCLouvain, a participé à des travaux de commissions de réseau ou de la régionale Europe. Monsieur Laborderie, comment avez-vous vécu cette expérience et quel a été concrètement votre rôle en tant qu'expert?

M. Vincent Laborderie. – Je vous remercie de me donner l'occasion de me remémorer cette expérience. Elle me tient d'autant plus à cœur qu'il s'agit de ma première expérience professionnelle en Belgique, en 2008. J'étais coordinateur du projet de regards croisés sur la francophonie, la démocratie et les relations internationales qui a pris place entre 2008 et 2015. Dans ce cadre, nous avons organisé cinq cycles de visioconférences avec des universités de différents pays.

Nous avons lancé l'activité en suscitant d'abord des prises de contact entre les parlementaires du pays en question et les parlementaires francophones, en particulier belges. Ensuite, nous avons convenu d'un accord entre l'UCLouvain et l'université partenaire pour organiser ce cycle de visioconférences qui avait plusieurs objectifs. Concrètement, il s'agissait de donner une formation en relations internationales en français à des étudiants francophones, à des agents parlementaires et parfois à des députés francophones de l'assemblée participante.

La formule était très originale, pour deux raisons. La première est d'ordre technique. Dispenser une formation entière par visioconférence, sous la forme de huit à douze sessions, était assez novateur en 2008. La deuxième raison porte sur le contenu: ce dernier proposait une vision francophone des relations internationales, qui dès lors véhiculait aussi les valeurs

de la francophonie. Comparées à d'autres visions des relations internationales, les nôtres apportaient de la nuance, de la profondeur historique, tout en évitant le manichéisme. Une autre particularité était que la vision proposée était francophone sans être française, ce qui n'est pas toujours le cas en matière internationale.

M. Xavier Baeselen. – Les experts jouent un rôle dans le travail parlementaire, par exemple dans le cas de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Il revient aussi aux parlements d'associer les universités et les experts à leurs travaux et à leurs rapports.

À propos de travaux et de rapports parlementaires qui débouchent sur des mesures concrètes, je voudrais vous interroger, Monsieur Collin. Vous êtes député du groupe Les Engagés. Vous êtes membre de la Commission de l'éducation, de la communication culturelle et des affaires culturelles (CECAC), qui est une autre commission de l'APF. Pouvez-vous illustrer comment les débats théoriques en commission peuvent déboucher sur des choses très concrètes pour les francophones et le milieu universitaire?

M. René Collin (Les Engagés). – En juin 2021, nous avons organisé une réunion, en mode hybride en raison de la crise sanitaire, de la CECAC, plus précisément de sa commission consacrée à l'éducation, à la culture et aux médias. Maintenant cette commission est aussi responsable de la gestion du réseau de lutte contre les pandémies. Cette réunion s'est tenue à Bruxelles et elle nous a donné l'occasion de prendre l'initiative de faire partager à l'assemblée une expérience menée par l'UCLouvain: «IngénieuxSud». Il s'agit d'une coopération Nord-Sud reposant sur le principe de l'éducation par le service. Dans ce cadre, les étudiants peuvent, grâce à un projet très pratique, connaître un autre milieu et parfaire leur éducation et leur formation.



Tous les participants ont été très intéressés, au point que, dans le prolongement de cette réunion, nous avons pris l'initiative d'organiser une rencontre entre, d'une part, les professeurs qui avaient présenté l'exposé et, d'autre part, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dont on connaît le rayonnement et les moyens. Après deux contacts, il a été possible de libérer un budget de l'AUF afin, non pas de généraliser, mais d'accroître ce type d'expérience. Cela se fait au bénéfice des étudiants, mais aussi des universités. C'est là un apport concret de la diplomatie informelle.

Pour conclure, j'aimerais ajouter deux mots. Premièrement, je me retrouve dans beaucoup de choses qui ont été dites ce matin par les collègues, les diplomates et les experts. Deuxièmement, la richesse et la densité des éléments entendus ce matin font miroir à ce qui nous est parfois reproché: nous devrions dire davantage ce que nous faisons. Nous devrions parler beaucoup plus souvent de la diplomatie parlementaire et nous devrions avoir davantage l'occasion d'exposer ce qui se fait un peu partout. Nos actions seraient en effet décrites de manière moins caricaturale, si nous faisons nous-mêmes l'effort de les présenter.

M. Xavier Baeselen. – Monsieur le Député, vous avez certainement raison. Nous devons œuvrer en ce sens. Notre Parlement a d'ailleurs organisé les 50 ans de la Francophonie institutionnelle et parlementaire. Malheureusement, peu de journalistes ont suivi notre travail, qui était public. Ils étaient pourtant conviés à l'événement.

Je vais à présent céder la parole à M. Matthieu Daele, président de la section belge de l'APF. Monsieur Daele, quel est le rôle d'un président de section?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – La section belge représente la Belgique dans son ensemble, et pas uniquement le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La section est composée de députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des parlements régionaux, wallon et bruxellois, du Sénat et de la Chambre des représentants. Ces différents parlementaires représentent donc la Belgique dans les commissions. En tant que président de la section belge, mon objectif est d'assurer la coordination intrabelge et de représenter la section au sein des instances plus organisationnelles, comme la Conférence des présidents ou le Bureau.



Je rebondis sur les propos de M. Collin. Pour que l'action qui est menée par les parlementaires belges dans les différentes instances soit portée et soutenue, elle doit être mieux connue, notamment à travers les médias. À ce propos, je remercie la RTBF d'avoir préfacé notre colloque ce matin sur les ondes de La Première. Cependant, les médias s'intéressent malheureusement trop souvent aux destinations et aux billets d'avion, et trop peu à l'action qui est menée, ainsi qu'à son contenu.

Une seule fois, depuis ma prise de fonction en 2019, un journaliste s'est intéressé à ce que j'allais faire lors d'une mission d'observation des élections présidentielles tunisiennes. J'ai alors eu l'occasion de faire état de nos préoccupations par rapport à la fragilité de la nouvelle démocratie tunisienne – nous connaissons les événements qui se sont déroulés depuis. Cela vous surprendra sans doute, mais le média qui a réalisé ce reportage n'était autre que SudPresse.

C'est à nous de mieux faire connaître notre action, de mieux la mettre en lumière, de faire plus de publicité à son égard. Nos rapports d'activités sont d'ailleurs les plus complets, en comparaison avec les autres instances parlementaires de Belgique. Notre instance est donc la plus transparente de Belgique. Toutefois, c'est insuffisant. Il nous faut aller encore plus loin dans le contenu, dans la lisibilité, dans l'accessibilité, et multiplier les supports de communication.

Le présent colloque est un support; les outils de communication des parlements en sont également. Cependant, il revient aussi à chaque parlementaire, à travers ses réseaux – sociaux ou autres – de faire connaître nos actions, ce qui permettra une meilleure adhésion.

Par ailleurs, on parle beaucoup de nos déplacements, mais il y a aussi ce que nous faisons ici, à Bruxelles. Les parlementaires de la Francophonie ne sont pas que des «globe-trotters», comme certains voudraient nous caricaturer; ils sont aussi des hôtes très accueillants. Depuis la fin de la pandémie, nous avons hébergé deux commissions, un réseau, des formations. Nous avons aussi reçu la société civile tunisienne en vue du Sommet de la Francophonie de Djerba et nous allons accueillir le Bureau en 2024, ce qui n'est pas une mince affaire. Notons que le fait d'être sédentaire n'est pas bon pour le budget. Organiser est coûteux, mais je pense que c'est notre rôle de donner à Bruxelles et à la Belgique leur juste place dans la Francophonie. Soyons-en fiers, faisons connaître notre action de manière encore plus transparente. Il est important de garder Bruxelles au centre de la carte de la Francophonie; c'est la tâche que je m'assigne en tant que président de section.

M. Xavier Baeselen. – Nous terminons notre tour avec Mme El Yousfi, qui est membre de la commission des Affaires parlementaires de l'APF.

Madame El Yousfi, en quoi consiste votre travail dans cette commission? Quels sont les effets concrets de ce travail sur les parlements?

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Je tiens à remercier les intervenants et mes collègues pour avoir rappelé le cadre global; je n'y reviendrai donc pas. Je suis membre de la commission des Affaires parlementaires de l'APF depuis la dernière législature. Dès le départ, j'ai été chargée de rédiger un premier rapport sur les observations électorales. J'ai d'ailleurs moi-même participé rapidement à une observation en Tunisie au moment des élections législatives. Une telle participation nous permet, en tant que parlementaires, de pointer certains dysfonctionnements. Pour ma part, j'avais notamment émis des petites critiques sur l'interaction entre l'OIF et l'APF. J'ai donc été chargée d'examiner comment ces relations pouvaient être améliorées dans le cadre des observations électorales. Le travail effectué notamment avec les différents directeurs des affaires politiques a abouti à un consensus pour un meilleur fonctionnement entre OIF et APF, et je m'en réjouis.



Nous avons aussi travaillé sur la thématique des cartes d'identité des enfants et sur la question des «enfants fantômes», c'est-à-dire de ces millions d'enfants qui ne sont pas inscrits et ne bénéficient donc pas de droits. Un autre chantier a concerné l'amélioration des registres de population et des fichiers électoraux. Nous nous intéressons donc à tout ce qui peut aider les pays de l'espace francophone à améliorer les procédures afin d'organiser des élections dignes de ce nom.

À la suite de l'assassinat de Geoffrey Dieudonné – j'ai une pensée émue pour lui et sa famille –, j'ai été chargée de remettre le prix Geoffrey Dieudonné. Il a été déjà été décerné sept fois à des fonctionnaires francophones, principalement du Sud, qui peuvent ainsi bénéficier d'une

formation d'une semaine dans un pays du Nord. Ce prix est un hommage à Geoffrey et à tous les fonctionnaires de l'espace francophone qui agissent dans l'intérêt de la Francophonie, en défendant ses valeurs et sa langue.

Je participe également à la rédaction de deux rapports consacrés à des sujets particulièrement importants et d'actualité, à savoir, d'une part, les *fake news* et, d'autre part, les lanceurs d'alerte. Ces rapports nous permettent d'observer ce qui se fait dans les différents parlements francophones, puis, éventuellement, d'aboutir à la mise en œuvre d'une législation relativement uniforme dans nos assemblées. Cela illustre les propos de Mme Ngamo qui expliquait combien la diplomatie parlementaire pouvait œuvrer à changer les mentalités dans différents pays.

Notre commission se réunit deux fois par an. Les rapports font donc l'objet d'un suivi et aboutissent régulièrement à des résolutions adoptées à l'Assemblée générale de l'APF. Par la suite, ces résolutions peuvent se décliner dans nos différents parlements.

Il arrive que l'OIF nous désigne pour réaliser différentes missions qui, je tiens à le préciser encore une fois, ne sont pas des voyages. Elles sont même parfois dangereuses. J'ai moi-même eu l'honneur de me rendre au Tchad pour une mission à risque. Elle m'a permis de nouer des contacts étroits avec les différents candidats et les ministres en place. J'y ai notamment constaté que la jeunesse était totalement occultée dans les politiques et les réflexions. Le ministre s'est montré très sensible à cette question et notre discussion a été productive. Nous avons conclu qu'il était essentiel que les jeunes soient au centre des préoccupations, et ce, d'autant plus dans un pays où le groupe Boko Haram est fortement présent.

J'ai également participé à des ateliers techniques liés au travail que nous menons dans notre commission et qui concernaient le recensement, les cartes d'identité et les fichiers électoraux. Au nom de l'APF, j'ai aussi pris part à la création du Parlement jeunesse du Kosovo. L'un des points importants sur lesquels nous avons travaillé avec des experts était l'élaboration d'une résolution sur les actions à mener par les parlementaires locaux pour lutter contre les violences faites aux femmes dans un pays où le patriarcat est très ancré.

M. Xavier Baeselen. – Madame El Yousfi, je vous remercie pour ces éléments de réponse très concrets.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Secrétaire général, je souhaiterais faire part d'un témoignage qui va à l'encontre de l'acte de contrition que le président Demotte a mentionné lors de sa prise de parole. Le président a évoqué le regard un peu condescendant qu'il avait pu avoir, avant de mieux la connaître, sur la diplomatie parlementaire.

Mon témoignage concerne un déplacement au Bénin, où le Bureau de l'APF avait décidé d'alerter la section béninoise sur une série de préoccupations relatives à la liberté des médias, à la liberté de l'opposition et à la régulation d'internet. Ce n'est pas avec condescendance que le président Patrice Talon a reçu une délégation de parlementaires puisque, durant deux heures et demie, il les a écoutés et les a rassurés point par point. Cela indique à quel point la diplomatie parlementaire est respectée, y compris par les chefs d'État étrangers.

M. Xavier Baeselen. – Nous clôturerons cette matinée en diffusant une très courte vidéo qui nous vient du Québec. Mme Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), est très active sur le plan des relations internationales.

Mme Nathalie Roy. – Bonjour à toutes et tous. C'est avec un grand plaisir que je me joins, virtuellement, à vous dans le cadre du colloque sur la diplomatie parlementaire.

La diplomatie parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) est guidée par quatre grands principes. Tout d'abord, l'ANQ mène ses relations internationales de manière indépendante par rapport à l'exécutif. La représentativité constitue un autre élément clé: l'ensemble des partis politiques reconnus participe aux relations interparlementaires. Nous souhaitons par ailleurs tendre vers la parité dans la composition de nos délégations et sections. À cela s'ajoute le principe de neutralité: les parlementaires impliqués dans l'activité diplomatique représentent l'institution plutôt que leur parti politique. Enfin, les activités internationales sont arrimées aux travaux parlementaires. Elles doivent donc être bénéfiques pour permettre aux parlementaires de réaliser leur mandat.

L'ANQ possède une longue tradition de diplomatie parlementaire. Nous avons développé des relations avec de multiples organisations et parlements au fil des années. À ce titre, nous sommes membres de cinq grandes organisations multilatérales, dont l'APF et l'Association parlementaire du *Commonwealth* (APC). Nous hébergeons aussi les trois secrétariats de la COPA. De plus, nous jouons un rôle actif au sein de la *National Conference of State Legislatures* (NCSL) et du *Council of State Governments* (CSG): ce sont deux grandes organisations interparlementaires américaines. D'ailleurs, le Québec est le seul membre international affilié, occupant un poste au comité exécutif de la NCSL. Notre présence au sein du plus grand forum interparlementaire des États-Unis nous permet de défendre les intérêts supérieurs de l'État québécois. Nous tentons de sensibiliser les parlementaires américains au point de vue québécois sur une panoplie de thèmes, comme les enjeux frontaliers, le libre-échange, l'exportation de l'hydroélectricité.

Sur le plan bilatéral, l'ANQ entretient pas moins de 16 relations avec des parlements partenaires à travers le monde. En matière de renforcement démocratique bilatéral, nous menons des actions de coopération internationale auprès du Bénin et de Haïti.

L'ANQ contribue aussi au renforcement des capacités de nombreux parlements à travers deux programmes de coopération, dont nous sommes très fiers: le programme international de formation parlementaire et les ateliers de formation en leadership pour femmes parlementaires.

Au cours des 41^e et 42^e législatures, l'ANQ a participé à plus de 30 activités d'organisations multilatérales, et ce, malgré la pandémie. Nous avons également réalisé plus d'une cinquantaine d'accueil de missions dans le cadre de nos ententes bilatérales.

Pour la présente législature, nous voulons nous inspirer des réalisations passées afin d'orienter nos actions. À cet effet, les relations interparlementaires poursuivent essentiellement trois objectifs.

D'abord, nous voulons rendre l'ANQ plus moderne et accessible. Au regard de cet objectif, nous sommes inspirés des meilleures pratiques pour bâtir notre nouveau pavillon d'accueil qui a été inauguré en 2019. Pour ce faire, une mission avait été organisée à Washington et à Richmond. Le but était de visiter des parlements qui ont fait l'objet d'un agrandissement ou d'une modernisation.

Comme deuxième objectif, nous souhaitons renforcer l'efficacité des parlementaires dans leur fonction. C'est pourquoi les nouveaux élus participent à des activités de formation: le symposium des leaders de la NCLS, organisé annuellement; le séminaire de Westminster, organisé par l'APC; les formations thématiques ciblées, comme le programme du *Legislative Horizon Institute* qui est axé sur les enjeux énergétiques.

Enfin, le troisième objectif concerne la promotion des secteurs d'excellence de la société québécoise. C'est dans cette optique que nous avons rencontré nos homologues bavarois en juin 2022. Nous avons discuté avec eux de sujets d'avenir, comme l'hydrogène vert et l'intelligence artificielle.

L'ANQ est membre de l'APF depuis 1971. C'est une fierté et un bonheur pour nous de faire partie d'une des 91 sections et d'être membre de six commissions et réseaux. Parmi les objectifs poursuivis au sein de l'APF, nous souhaitons rendre celle-ci plus transparente et plus ouverte; nous voulons contribuer au renforcement démocratique des parlements francophones à travers des projets de coopération; nous souhaitons également œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès de nos partenaires.

Il est primordial de saisir cette occasion de partager de bonnes pratiques avec nos partenaires. Ces échanges ont mené, par exemple, à l'adoption d'une politique-cadre pour prévenir et gérer le harcèlement au sein des parlements francophones: un groupe de travail a été constitué en octobre 2022 pour rédiger cette politique et l'engagement des parlementaires impliqués a permis la tenue de nombreuses réunions, organisées de manière virtuelle durant la pandémie de la Covid-19. La politique-cadre a été adoptée lors de la 47^e session de l'APF qui s'est déroulée à Kigali au Rwanda en juillet 2022. Elle a débouché sur la création d'un outil de référence précieux qui permet désormais à tous les parlements francophones qui le souhaitent de se doter de leur propre politique de lutte contre le harcèlement.

Pour terminer, je dirai que c'est grâce à notre action concertée que la diplomatie parlementaire s'épanouit.

M. Xavier Baeselen. – La séance est levée.

ANNEXE – LISTE D'ACRONYMES

AECG/CETA: Accord économique et commercial global / Comprehensive Economic and Trade Agreement

AFET: commission des Affaires étrangères (Parlement européen)

ALENA: Accord de libre-échange nord-américain

ANQ: Assemblée nationale du Québec

APC: Association parlementaire du Commonwealth

APF: Assemblée parlementaire de la Francophonie

AP-OTAN: Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord

ARE: Assemblée des régions d'Europe

AUF: Agence universitaire de la Francophonie

CALRE: Conférence des assemblées législatives régionales européennes

CECAC: Commission de l'éducation, de la communication culturelle et des affaires culturelles

CENI: Commission électorale nationale indépendante

COP: Conférence des parties des Nations unies

COPA: Confédération parlementaire des Amériques

CSG: Council of State Governments

DEVE: commission du Développement (Parlement européen)

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

IFDD: Institut de la Francophonie pour le développement durable

NCSL: National Conference of State Legislatures

OIF: Organisation internationale de la Francophonie

OMC: Organisation mondiale du commerce

OMS: Organisation mondiale de la santé

ONG: organisation non gouvernementale

ONU: Organisation des Nations unies

OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN: Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PAC: programme d'action et de coopération

PAP: Parlement panafricain

PECO: pays d'Europe centrale et orientale

RCA: République centrafricaine

RDC: République démocratique du Congo

UCLouvain: Université catholique de Louvain

UNamur: Université de Namur

UPA: Union parlementaire africaine

UPCI: Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique

WBI: Wallonie-Bruxelles international

ZLECAF: zone de libre-échange économique africaine

Éditeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général

Rue de la Loi 6 – 1000 Bruxelles

www.pfwb.be

Dépôt légal : D/2023/10.353/1

Avril 2023



Avril 2023